

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

cnrs

édipasser les frontières

www.cnrs.fr

N°6

JUIN 2017

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Juin 2017
ISSN 1148-4853

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.03 Le conseil d'administration

02.03.05 Approbation de certaines décisions du conseil d'administration

- Procès verbal de délibérations de la séance du 8 décembre 2016 - 08/12/2016 - -

04. Personnels

04.08 Traitement, indemnités, primes et remboursements de frais

04.08.02 Rémunérations

- Décision relative à la rémunération des médecins de prévention au CNRS - 27/06/2017 - -
DEC171891DRH

- Décision portant modification du barème des rémunérations forfaitaires des personnels contractuels du
CNRS - 16/06/2017 - - DEC171836DRH

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.01.01.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Claudine MEDIGUE aux fonctions de chargé de mission -
27/06/2017 - - DEC171802INSB

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Carlos Agon, directeur par intérim, et
nomination de M. Jean-Louis Giavitto, directeur adjoint par intérim, de l'unité mixte de recherche
UMR9912 intitulée Sciences et Technologies de la Musique et du Son (STMS) - 20/06/2017 - -
DEC171789INS2I

- Décision portant nomination de M. Julien Barral aux fonctions de directeur de l'unité mixte de
recherche Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications intitulée (UMR7539). - 18/06/2017 - -
DEC171794INSMI

07.01.02. DR2

07.01.02.09. 2017

- Décision portant cessation de fonctions M. Victor Rosenthal et nomination de M. Bruno Karsenti,
directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°umr8178 intitulée Institut Marcel Mauss. -
12/06/2017 - - DEC171505INSHS

- Portant nomination de Monsieur Louis FENSTERBANK aux fonctions de directeur adjoint de l'unité
mixte de recherche UMR8232 intitulée « Institut Parisien de Chimie Moléculaire » (IPCM) -
19/06/2017 - - DEC171746INC

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Caroline Guibet-Lafaye et nomination de M. Serge
Paugam, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°UMR8097 intitulée Centre
Maurice Halbwachs. - 21/06/2017 - - DEC171749INSHS

07.01.04. DR4

07.01.04.09. 2017

- Décision portant nomination de Madame Anne Debarre aux fonctions de directrice adjointe par
intérim de l'unité mixte de recherche UMR9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton. - 21/06/2017 - -
DEC171759INP

- Décision portant nomination de Monsieur Laurent EL KAÏM aux fonctions de directeur de l'unité
mixte de recherche UMR7652 intitulée « Laboratoire de Synthèse Organique » (L.S.O)
- 19/06/2017 - - DEC171315INC

- Décision portant nomination de Madame Valérie Véniard-Martin aux fonctions de directrice-adjointe
par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7642 intitulée « Laboratoire des solides irradiés (LSI)
» - 19/06/2017 - - DEC171696INP

- Décision portant nomination de Madame Michèle Raynaud aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7642 intitulée « Laboratoire des solides irradiés (LSI) » - 19/06/2017 - - DEC171615INP

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Claudine Médigue, directrice par intérim de l'unité mixte de service n°UMS3601 intitulée « Institut français de bioinformatique » - 22/05/2017 - - DEC171536INSB

07.01.05. DR5

07.01.05.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Charles Favre aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7640 intitulée « Centre de Mathématiques Laurent Schwartz » (CMLS). - 19/06/2017 - - DEC171608INSMI

- Décision portant nomination de M. Nicolas GOEPFERT comme directeur adjoint par intérim de l'UMR8096 Archéologie des Amériques, à compter du 1er mai 2017 - 06/06/2017 - - DEC171492INSHS

07.01.07. DR7

07.01.07.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Laure FRANQUEVILLE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5005 intitulée "Laboratoire Ampère" - 28/04/2017 - - DEC171457DR07

- Décision portant cessation de fonctions M. Michel Rautenberg et nomination de M. Ahmed Boubeker, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°UMR5283 intitulée Centre Max Weber. - 21/06/2017 - - DEC171718INSHS

07.01.08. DR8

07.01.08.09. 2017

- Décision portant cessation de fonctions Mme Marie-Eugénie Laporte-Legeais et nomination de M. Daniel Gazeau, directeur par intérim de l'unité mixte de service n°UMS2268 intitulée Juriscope - Accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone. - 21/06/2017 - - DEC171569INSHS

- Décision portant nomination de M. Stéphane SCAILLET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO - 15/05/2017 - - DEC171528DR08

- Décision portant nomination de M. Emmanuel VERON aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiations » - CEMHTI. - 19/06/2017 - - DEC171511DR08

- Décision portant nomination de Mme Charline PARENTEAU aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC - 15/05/2017 - - DEC171507DR08

- Décision portant nomination de M. Julien SOBILO aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM. - 20/06/2017 - - DEC171912DR08

07.01.10. DR11

07.01.10.09. 2017

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Véronique Strippoli, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°UMR5194 intitulée Politiques publiques, action politique, territoires (PACTE). - 12/06/2017 - - DEC171535INSHS

07.01.11. DR12

07.01.11.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Pierre Müller aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM) -

21/06/2017 - - DEC171784INP

- Décision portant nomination de Mme Dominique Habault aux fonctions de chargé de mission -

10/05/2017 - - DEC171355DAI

- Décision portant nomination de M. Pascal SALIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7288 intitulée Institut de biologie du développement de Marseille. -

19/01/2017 - - DEC162703DR12

07.01.13. DR14

07.01.13.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Nicolas Valdeyron aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°UMR5608 intitulée « Travaux de Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés (TRACES) » - 20/06/2017 - - DEC171795INEE

- Décision portant nomination de Mme Pascale MERCIER aux fonctions de chargée de mission - 07/06/2017 - - DEC171723INSB

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Vincent Guedj directeur de l'unité mixte de recherche UMR5219 intitulée Institut de Mathématiques de Toulouse (IMT). - 19/06/2017 - - DEC171610INSMI

07.01.14. DR15

07.01.14.09. 2017

- Décision portant cessation de fonctions de M. Yann Le Petitcorps et nomination de M. Jean-Paul Salvetat directeur de l'unité mixte de service UMS3626 intitulée "Plateforme Aquitaine de Caractérisation des MATériaux (PLACAMAT)" - 21/06/2017 - - DEC171788INC

07.01.15. DR16

07.01.15.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Frédéric JAISSER aux fonctions de chargé de mission - 14/06/2017 - - DEC171724INSB

07.01.16. DR17

07.01.16.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Sylvain Duquesne aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6625 Institut de Recherche Mathématique de Rennes (IRMAR). - 18/06/2017 - - DEC171797INSMI

- Décision portant nomination de M. Jean-Luc Adam aux fonctions de chargé de mission - 10/05/2017 - - DEC171352DAI

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Cynthia Sayegh aux fonctions de responsable par intérim du service de l'appui financier à la science de la Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM) - 30/04/2017 - - DEC171811DAJ

07.01.22. Instituts

07.01.22.09. 2017

- Décision portant renouvellement de M. Bruno Lucas aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'INSB - 20/06/2017 - - DEC171772DAJ

- Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Ivan Balansard aux fonctions de déléguée scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) - 26/06/2017 - - DEC171850DAJ

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.02.01.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Xavier NASSIF, directeur de l'unité UMR8253 intitulée Institut Necker Enfant Malades - Centre de médecine moléculaire, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170411DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Xavier ASSFELD, Directeur de l'unité GDR3333 intitulée Réseau Français de Chimie Théorique (RFCT), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171054DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Nathalie LANCRET, Directrice de l'unité UMR3329 intitulée Architecture Urbanisme Société : Savoirs, Enseignement, Recherche (AUSSER), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171071DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Cédric GENDROT, Directeur de l'unité UMR7018 intitulée Laboratoire de Phonétique et Phonologie (LPP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171073DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Hervé PETITE, Directeur de l'unité UMR7052 intitulée Laboratoire de Bioingénierie et Biomécanique Ostéo-articulaires (B2OA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171078DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Laurent LIMAT, Directeur de l'unité UMR7057 intitulée Laboratoire Matière et Systèmes Complexes (MSC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171080DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Michel BORGETTO, Directeur de l'unité UMR7106 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques (CERSA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171082DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier BONAMI, Directeur de l'unité UMR7110 intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle (LLF), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171084DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier BORRAZ, Directeur de l'unité UMR7116 intitulée Centre de sociologie des organisations (CSO), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

- 01/04/2017 - - DEC171086DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc CHAUSSIDON, Directeur de l'unité UMR7154 intitulée Institut de physique du globe de Paris (IPGP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171087DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Pollet SAMVELIAN, Directeur de l'unité UMR7528 intitulée Mondes Iranien et Indien, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171101DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier GORCEIX, Directeur de l'unité UMR7538 intitulée Laboratoire de physique des lasers (LPL), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171102DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe SOUPLET, Directeur de l'unité UMR7539 intitulée Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications (LAGA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171103DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Emilie AUSSANT, Directrice de l'unité UMR7597 intitulée Histoire des Théories Linguistiques (HTL), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171107DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier MARTIN, Directeur de l'unité UMR8070 intitulée Centre de recherche sur les liens sociaux (CERLIS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171127DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Isabel LLANO, Directrice de l'unité UMR8118 intitulée Physiologie cérébrale, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171131DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Claude MEUNIER, Directeur de l'unité UMR8119 intitulée Centre de neurophysique, physiologie, pathologie, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

- 01/04/2017 - - DEC171132DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Valérie NOVEMBER, Directrice de l'unité UMR8134 intitulée Laboratoire techniques, territoires et sociétés (LATTS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171134DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Mark VAN DE VELDE, Directeur de l'unité UMR8135 intitulée Langage, langues et cultures d'Afrique noire (Lacan), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171135DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Alexandre GADY, Directeur de l'unité UMR8150 intitulée Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

- 01/04/2017 - - DEC171137DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Véronique BOUDON, directrice de l'UMR8167 intitulée "Orient et Méditerranée, textes - archéologie - histoire", par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171140DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Louis DUPONT, Directeur de l'unité UMR8185 intitulée Espace, Nature et Culture (ENeC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171141DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Isabelle LEGLISE, Directrice de l'unité UMR8202 intitulée Structure et dynamique des langues (SEDYL), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171143DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Luis MIR, Directeur de l'unité UMR8203 intitulée Vectorologie et thérapeutiques anticancéreuses, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171145DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Karam SAB, Directeur de l'unité UMR8205 intitulée Unité de recherche NAVIER, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171146DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Salah NAILI, Directeur de l'unité UMR8208 intitulée Modélisation et simulation multi-échelle (MSME), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171149DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul GAUDILLIERE, Directeur de l'unité UMR8211 intitulée Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé, Santé Mentale, Société (CERMES3), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

- 01/04/2017 - - DEC171152DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Cécile DAVY-RIGAUX, Directrice de l'unité UMR8223 intitulée Institut de recherche en Musicologie (IReMus), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171153DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Xavier GALMICHE, Directeur de l'unité UMR8224 intitulée Europe orientale, balkanique et médiane (EUR'ORBEM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171154DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Mathieu ARNOUX, Directeur de l'unité UMR8236 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain (LIED), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171157DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Florence HAEGEL, Directeur de l'unité UMR8239 intitulée Centre d'études européennes de Sciences Po, par la déléguée régionale par

intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

- 01/04/2017 - - DEC171159DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Andreï GOREA, Directeur de l'unité UMR8242 intitulée Laboratoire psychologie de la perception (LPP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171161DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Elisabeth CUNIN, Directrice de l'unité UMR8245 intitulée Unité de recherche Migrations et Société (URMIS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171163DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marie DUPRET, Directeur de l'unité UMR8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative (BFA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

- 01/04/2017 - - DEC171165DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc ROBIN, Directeur de l'unité UMR8259 intitulée Département d'Economie de Sciences Po, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171169DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Fabien MIOMANDRE, Directeur de l'unité UMR8531 intitulée Photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

- 01/04/2017 - - DEC171170DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric RAGUENEAU, Directeur de l'UMR8535 intitulée "Laboratoire de mécanique et technologie", par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

- 01/04/2017 - - DEC171171DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Isabelle RAK, Directrice de l'unité UMR8537 intitulée Laboratoire de photonique quantique et moléculaire, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171173DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Redouane DJAMOURI, Directeur de l'unité UMR8563 intitulée Centre de recherches linguistiques sur l'Asie orientale (CRLAO), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171184DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe BERNARDI, Directeur de l'unité UMR8589 intitulée Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (LAMOP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171192DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Denis CROUZET, Directeur de l'unité UMR8596 intitulée Centre Roland Mousnier, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171194DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier GALLAND, Directeur de l'unité UMR8598 intitulée Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMASS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171195DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier LAPREVOTE, directeur de l'UMR8638 intitulée "Chimie Organique, Médicinale et Extractive et Toxicologie Expérimentale" (COMETE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

- 01/04/2017 - - DEC171201DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Benoit JOLY, Directeur de l'UMR9003 intitulée "Laboratoire interdisciplinaire, sciences, innovations, sociétés" (LISIS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

- 01/04/2017 - - DEC171204DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Christine ZANIN, Directrice de l'unité UMS2414 intitulée Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen (RIATE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171209DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc CHAUSSIDON, Directeur de l'unité UMS3454 intitulée Unité mixte de service de l'Institut de physique du globe de Paris (UMS-IPGP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171212DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Claude-Agnès REYNAUD, Directrice de l'unité UMS3633 intitulée Structure Fédérative de Recherche Necker, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171217DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves SCOAZEC, Directeur de l'unité UMS3655 intitulée Analyse moléculaire, modélisation et imagerie de la maladie cancéreuse, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171218DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal GRISET, Directeur de l'unité UMS3665 intitulée Institut des sciences de la communication du CNRS (ISCC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171219DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc RENNEVILLE, Directeur de l'unité UMS3726 intitulée Centre pour les Humanités numériques et l'Histoire de la Justice, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171220DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Fabrice JEJCIC, Directeur de l'unité UPS2259 intitulée Cultures, langues, textes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171224DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre FRAIGNAUD, directeur de l'UMR8243 intitulée « Institut de recherche en Informatique Fondamentale » (IRIF), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC171463DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas Vayatis, directeur de l'UMR8536 intitulée « Centre de mathématiques et de leurs applications » (CMLA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC171466DR01

07.02.02. DR2

07.02.02.09. 2017

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité de recherche UMR8256 intitulée Adaptation Biologique et Vieillesse. - 21/05/2017 - - DEC171704DR02

- Décision portant délégation de signature à M. Bruno KARSENTI, directeur de l'unité UMR8178 intitulée Institut Marcel Mauss, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/06/2017 - - DEC171847DR02

- Décision portant délégation de signature à Madame Sophie WAHNICH, directrice de l'UMR8177 Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (IIAC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/06/2017 - - DEC170251DR02

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Luc BEHAGHEL, directeur de l'UMR8545 Paris Jourdan Sciences Economiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/06/2017 - - DEC170252DR02

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre NADAL, directeur de l'UMR8557 Centre d'analyses et de mathématiques sociales (CAMS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/05/2017 - - DEC170253DR02

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul ZUNIGA, directeur de l'UMR8558 Centre de recherches historiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire -

29/06/2017 - - DEC170254DR02

- Décision portant délégation de signature à Madame Antonella ROMANO, directrice de l'UMR8560 Centre Alexandre Koyre (CAK), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire -

29/06/2017 - - DEC170255DR02

- Décision portant délégation de signature à Madame Inès ZUPANOV, directrice de l'UMR8564 Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud (CEIAS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/06/2017 - - DEC170256DR02

- Décision portant délégation de signature à Madame Bénédicte ANDRÉ, directrice de l'UMS3558 QUETELET-PROGEDO, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/06/2017 - - DEC170258DR02

- Décision portant délégation de signature à Madame Nathalie CLAYER, directrice de l'UMR8032 Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques (CETOBAC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/06/2017 - - DEC170261DR02

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier REMAUD, directeur de l'UMR8036 Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/06/2017 - - DEC170262DR02

- Décision portant délégation de signature à Madame Alexandra POLY, directrice de la FRE2009 Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/06/2017 - - DEC170263DR02

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Rainer Maria KIESOW, directeur de l'UMR8131 Centre Georg Simmel Recherches franco-allemandes en sciences sociales, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/06/2017 - - DEC170264DR02

- Décision portant délégation de signature à Madame Dana RAPPOPORT-CHABANIER, directrice de l'UMR8170 Centre Asie du Sud-Est (CASE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/06/2017 - - DEC170265DR02

- Décision portant délégation de signature à Madame Dominique IOGNA-PRAT, directrice de l'UMR8216 Centre d'Etudes Interdisciplinaires des faits religieux (CESOR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/06/2017 - - DEC170266DR02

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Esteban BUCH, directeur de l'UMR8566 Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/06/2017 - - DEC170267DR02

- Décision portant délégation de signature à Madame Véronique BOYER, directrice de l'UMR8168 Mondes Américains : Sociétés, Circulations, Pouvoirs XVème-XXIème siècles, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/06/2017 - - DEC170249DR02

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric OBRINGER, directeur de l'UMR8173 Chine, Corée, Japon (CCJ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/06/2017 - - DEC170250DR02

- Décision portant délégation de signature à M. Francesco Polci, directeur de l'unité GDR2001 intitulée Intensity Frontier, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 20/03/2017 - - DEC170982DR02

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Pierre NADAL directeur de l'unité n°UMR8557 intitulée Centre d'analyses et de mathématiques sociales (CAMS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/05/2017 - - DEC171609DR02

07.02.04. DR4

07.02.04.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à Mme Michèle RAYNAUD, directeur de l'unité UMR7642 intitulée Laboratoire des solides irradiés, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171751DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7642 intitulée Laboratoire des solides irradiés -

01/06/2017 - - DEC171754DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton - 15/05/2017 - - DEC171733DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Djamel BENREDJEM, directeur de l'unité UMR9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/05/2017 - - DEC171732DR04

07.02.05. DR5

07.02.05.09. 2017

-

Décision portant délégation de signature à Mme Rachida Amhidez pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides

- 14/06/2017 - - DEC171864DR05

-

Décision portant délégation de signature à M. Bernard JOLLANS, directeur par intérim de l'unité MOY1673 intitulée Direction de l'audit interne (DAI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 12/05/2017 - - DEC171566DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Pascale BUKHARI et Mme Francine BIZOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1673 intitulée Direction de l'audit interne (DAI) - 12/05/2017 - - DEC171567DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre REY, directrice de l'unité UMR8138 intitulée Sorbonne-Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (SIRICE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/05/2017 - - DEC171518DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Christophe PERIGNON, directeur de l'unité UMS2007 intitulée Certificate agency for scientific code and data (CASCaD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/03/2017 - - DEC170892DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine Maras pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8138 intitulée Sorbonne-Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (SIRICE) - 09/05/2017 - - DEC171519DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Jacques Laskar, directeur par intérim de l'unité UMR8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/06/2017 - - DEC171863DR05

07.02.06. DR6

07.02.06.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à Mme Myriam Fadel, Directrice des Affaires Juridiques du CNRS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 29/05/2017 - - DEC171814DR06

07.02.07. DR7

07.02.07.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Thomas Lepoutre, directeur de l'unité GDR3471 intitulée Mathématiques Appliquées à la MOdélisation du Vlvant, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/05/2017 - - DEC171787DR07

- Décision modifiant la décision DEC161929DR07, portant délégation de signature à M. Olivier DRUET, directeur de l'unité GDS3745 intitulée Autour de la diffusion des Maths, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/05/2017 - - DEC171786DR07

- Décision modifiant la décision DEC161930DR07, portant délégation de signature à M. Laurent AZEMA, directeur de l'unité GDS2754 intitulée MATHRICE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/05/2017 - - DEC171785DR07
- Décision portant délégation de signature à M. Bruno MILLY, directeur de l'unité UMR5283 intitulée Centre Max Weber, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2017 - - DEC172164DR07
- Décision portant modification de la décision DEC160232DR07 portant délégation de signature à Mme Laurence TRESSE, directrice de l'unité UMR5574 intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/06/2017 - - DEC171930DR07
- Décision portant modification de la décision DEC160633DR07 portant délégation de signature à M. François-Loïc COSSET, directeur de l'unité UMR5308 intitulée CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN INFECTIOLOGIE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171852DR07
- Décision modifiant la décision DEC161928DR07, portant délégation de signature à Mme Sylvie Benzoni, directrice de l'unité UMR5208 intitulée Institut Camille Jordan, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/05/2017 - - DEC171783DR07

07.02.10. DR11

07.02.10.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Stéphane GUILLOT, directeur de l'unité UMR5275, intitulée Institut des Sciences de la Terre (ISTerre), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171644DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Lionel BERT-ERBOUL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP) - 01/06/2017 - - DEC171661DR11

07.02.11. DR12

07.02.11.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Romain LACOSTE, directeur par intérim de l'unité UPS846 intitulée Station de Primatologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/03/2017 - - DEC170928DR12
- Décision portant délégation de signature à M. Romain LACOSTE, directeur par intérim de l'unité UPS846 intitulée Station de Primatologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/05/2017 - - DEC171564DR12

07.02.12. DR13

07.02.12.09. 2017

- UMR9004 - Délégation de signature de M. Jean-Michel MESNARD - 22/06/2017 - - DEC171988DR13
- GDR3395 - Délégation de signature de M. Cédric BONNAFE - 22/06/2017 - - DEC171999DR13
- UMR5149 - Délégation de signature de M. Jean-Michel MARIN - 21/06/2017 - - DEC171945DR13
- UMR8222 - Délégation de signature de Mme Nadine LE BRIS - 22/06/2017 - - DEC171997DR13
- UMR5253 - Délégation de signature de M. DEVOISSELLE - 09/06/2017 - - DEC171803DR13

07.02.13. DR14

07.02.13.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Etienne Ruellan, directeur de l'unité mixte de recherche n°5563 intitulée Géosciences Environnement Toulouse, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/04/2017 - - DEC171302DR14
- Décision portant délégation de signature à Mme Laurence Marlats, à M. Olivier Vanderhaeghe, à M. Olivier Ribolzi et à M. Sylvain Bonvalot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche n°umr5563 intitulée Géosciences

07.02.14. DR15

07.02.14.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Philippe Domenger, directeur de l'UMR5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/05/2017 - - DEC171717DR15

- Décision portant délégation de signature à Mme Karine Argento pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 12/06/2017 - - DEC171806DR15

- Décision portant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale de la délégation Aquitaine - 12/06/2017 - - DEC171805DR15

- Décision portant délégation de signature à Mme Julie Zeler pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM) - 22/05/2017 - - DEC171726DR15

- Décision portant délégation de signature à M. Mohamed Mosbah pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI) - 22/05/2017 - - DEC171725DR15

- Décision portant délégation de signature à M. Ryszard Lobinski, directeur de l'UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/05/2017 - - DEC171719DR15

07.02.15. DR16

07.02.15.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Gaël SEBALD, directeur de l'unité UMI3757 intitulée « Science & Engineering Lyon Tohoku Materials & systems under eXtreme conditions (ELyTMAX) » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/04/2017 - - DEC171405DR16

07.02.18. DR19

07.02.18.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à Mme Annie-Claude GAUMONT, directrice de l'unité FR3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/06/2017 - - DEC171853DR19

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc DANIEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 13/06/2017 - - DEC171842DR19

- Décision portant délégation de signature à M. Xavier PANNECOUCKE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire - 14/06/2017 - - DEC171854DR19

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.03.01.09. 2017

- Décision portant création de la fédération de recherche n° intitulée « Collège international des sciences territoriales », à compter du 1er janvier 2017 - 23/06/2017 - - DEC170036INSHS

07.03.02. DR2

07.03.02.09. 2017

- Décision portant création de l'unité propre de service UPS₂ intitulée Centre national de compétences en Nanosciences (C₂Nano) - 24/05/2017 - - DEC171250INP

07.03.04. DR4

07.03.04.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Joël Merker aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS1786 intitulée Bibliothèque Mathématique Jacques Hadamard (UMS1786). - 19/06/2017
- - DEC171727INSMI

07.03.17. DR18

07.03.17.09. 2017

- Décision portant prolongation de la formation de recherche en évolution FRE3723 intitulée « Laboratoire de mécanique de Lille » (LML) - 14/04/2017 - - DEC171319INSIS

07.06. Autres décisions

07.06.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.06.01.09. 2017

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR7591 intitulée «Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire» (LEM). - 08/06/2017 - - DEC171796DR01
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8155 intitulée "Centre de recherche sur les Civilisation de L'Asie Orientale" (CRCAO) - 19/01/2017 - - DEC170179DR01
- Décision modificative d'une régie de recettes de l'UMR8210 intitulé Anthropologie et l'histoire des mondes antiques - 16/06/2017 - - DEC171900DR01

07.06.05. DR5

07.06.05.09. 2017

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS2841 intitulée CNRS Images. - 26/06/2017 - - DEC172103DR05
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8580 intitulée Structures, propriétés et modélisation des solides (SPMS)
- - 16/06/2017 - - DEC171899DR05
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS2007 intitulée Certificate agency for scientific code and data (CASCaD). - 26/06/2017 - - DEC172107DR05
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3599 intitulée Unité support au CONSORTIUM DE VALORISATION THEMATIQUE SHS (CVT SHS). - 26/06/2017 - - DEC172108DR05
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8085 intitulée Professions, Institutions, Temporalités - PRINTEMPS - 15/06/2017 - - DEC171885DR05
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR3258 intitulée Maison des sciences de l'Homme Paris Nord (MSHPN).

- - 23/06/2017 - - DEC172054DR05

07.06.07. DR7

07.06.07.09. 2017

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6016 intitulée Laboratoire de météorologie physique (LAMP) - 31/05/2017 - - DEC171766DR07

07.06.11. DR12

07.06.11.09. 2017

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7333 intitulée Laboratoire adhésion et inflammation - 23/05/2017 - - DEC171728DR12
- Décision portant composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR7303 intitulée Temps, Espaces, Langues, Europe Méridionale Méditerranée - 22/06/2017 - - DEC172033DR12

07.06.14. DR15

07.06.14.09. 2017

- Décision portant modification de la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de service - 08/06/2017 - - DEC171742INSIS

07.06.15. DR16

07.06.15.09. 2017

- Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique. - 16/06/2017 - - DEC171815SGCN

- Décision fixant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'Institut de chimie - 29/03/2017 - - DEC171079INC

- Décision relative à la vacance de sièges au sein de conseils scientifiques d'instituts du Centre national de la recherche scientifique. - 28/06/2017 - - DEC172035SGCN

07.06.18. DR19

07.06.18.09. 2017

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6273 intitulée Centre Michel de Bouärd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales - 22/05/2017 - - DEC171715DR19

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6139 intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme - 22/05/2017 - - DEC171716DR19

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE2001 intitulée Imagerie et Stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales. - 14/06/2017 - - DEC171862DR19

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.09. 2017

- Décision du 01/06/2017 relative à une sanction disciplinaire - 01/06/2017 - - DEC171745DRH

- Décision relative aux taux de promotion de grade des fonctionnaires ingénieurs, techniciens et adjoints techniques du CNRS - 22/06/2017 - - DEC171809DRH

- Accueil en délégation 2017/2018 - 13/06/2017 - - DEC171782DRH

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

112^{ème} séance

Judi 8 décembre 2016

PROCES-VERBAL

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, l'ordre du jour proposé pour la séance du jeudi 8 décembre 2016.

2. Approbation du compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 27 octobre 2016

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 27 octobre 2016.

3. Budget initial 2017

Vu les articles 175.176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Par 15 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions,

Article 1 : Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- . **25 737 ETPT** sous plafond et **7 699 ETPT** hors plafond
- . **3 309 454 514** € en Autorisations d'engagement dont :
 - . **2 412 777 939** € personnel
 - . **807 364 898** € fonctionnement, investissement non programmé
 - . **89 311 677** € investissement programmé
- . **3 324 870 848** € de crédits de paiement
 - . **2 412 777 939** € personnel
 - . **808 768 800** € fonctionnement, investissement non programmé
 - . **103 324 109** € investissement programmé
- . **3 318 378 918** € de prévisions de recettes
- . **- 6 491 930** € de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'administration vote, les prévisions comptables suivantes :

- . **21 828 180** € de variation de trésorerie
- . **122 540 660** € de résultat patrimonial
- . **65 940 362** € de capacité d'autofinancement

. - 6 491 930 € de variation de fonds de roulement

Article 3 : Le conseil d'administration vote la demande de reports anticipés pour les ressources banalisées des laboratoires présentée par le CNRS. Ce report par anticipation fera l'objet d'une inscription au premier budget rectificatif de l'exercice 2017*.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

** Pour mémoire, le report des crédits des ressources propres banalisées des laboratoires de 2015 sur 2016 en AE inscrit au BR1 de 2016 a été de 259,7M€.*

4. Demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse

Le Conseil d'administration donne, à l'unanimité, un avis favorable à la demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse présentée par M. Bernard Adans, en qualité d'ex-Agent comptable principal du CNRS, suite à l'arrêt de la Cour n° S 2016-01040, prononcé le 21 janvier 2016, sur les comptes du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), au titre des exercices 2006 à 2012, pour la somme de 498 625,32 €.

5. Avenant au bail pour l'immeuble Le France

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, l'avenant n°2 à la convention du 4 avril 2011 portant occupation de 1 232.80 m² de surface utile brute privative et de 12 parkings de l'immeuble Le France, situé 190 avenue de France à Paris 13ème, tel qu'il lui a été présenté en séance

Le Conseil autorise le Président du CNRS à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. Eméritat

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de conférer le titre de directeur de recherche émérite aux candidats figurant sur les listes qui lui ont été présentées en séance (1^{ères} demandes et demandes de renouvellement).

Fait à Paris, le 8 décembre 2016

Le Président

Alain FUCHS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

112^{ème} Séance

Jeudi 8 décembre 2016

Président de séance

M. Alain FUCHS

Sont présents :

M. Alain BERETZ

Mme Marie-Noëlle SEMERIA

M. Serge GOLDSTEIN DESROCHES

M. François COURAUD

M. Bernard DAUGERAS

M. Jean-Paul HERTEMAN

M. Nicolas HENGY

M. Gérald DUMAS

M. Georges DEPEYROT

Mme Gilberte CHAMBAUD

M. Patrick MONFORT

Mme Josiane TACK

M. Pierre MUTZENHARDT

M. Sylvain DELAITRE

M. Yannick BOURLES

Mme Christine MUSSELIN

M. Olivier DELABROY

M. Christophe BLONDEL

Mme Hélène ROCHE

Sont absents :

Mme Agnès PAILLARD (pouvoir à M. Olivier DELABROY)

Membres avec voix consultative et invités :

Voix consultative :

Invités permanents :

Invités ponctuels :

Mme Anne PEYROCHE

Mme Marie-Hélène BEAUVAIS

Mme Catherine JESSUS

M. Christophe COUDROY

M. Jean-Marc OLERON

M. Bruno CHAUDRET (excusé)

M. Pierre COURAL

M. Jean-Claude PERREL

M. Nicolas CASTOLDI

Mme Marie-Laure INISAN-EHRET

Mme Johanna MICHIELIN

DEC171891DRH



DIRECTION GENERALE DELEGUEE
AUX RESSOURCES
Direction des ressources humaines

3 rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16

<http://www.dgdr.cnrs.fr/drh/>

Le Président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

Vu l'instruction générale n°INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS,

Vu l'accord du 20 juin 2013 conclu entre le CISME et les partenaires sociaux portant révision partielle de la Convention collective nationale des Services de santé au travail interentreprises du 20 juillet 1976,

Vu l'accord du 22 février 2017 conclu entre le CISME et les partenaires sociaux portant sur les rémunérations minimales annuelles garanties,

Vu l'avenant n°1 du 27 février 2014 modifiant l'annexe I de la convention collective nationale des services de santé au travail interentreprises

Vu les crédits inscrits en colonne NA (subvention d'Etat), comptes 64621000 et 64622000,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment son article 10

Vu l'article L. 4623-1 du code du travail

Vu l'article R. 4623-25 et suivants du code du travail

DECIDE :

Article 1^{er} : Les médecins de prévention et les collaborateurs médecins engagés sur les crédits relevant du code budgétaire susvisé sont rémunérés sur une base forfaitaire mensuelle variable selon l'ancienneté des services qu'ils détiennent.

Article 2 : Les montants des rémunérations mensuelles forfaitaires brutes des médecins de prévention du CNRS sont fixés ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Catégorie	Ancienneté	Rémunération mensuelle forfaitaire brute (correspondant à une quotité de travail à temps plein, soit 151,67 heures)
1	0 à 5 ans	6 082,00 €
2	5 à 10 ans	6 371,67 €
3	10 à 15 ans	6 661,25 €
4	15 à 20 ans	6 835,00 €
5*	A partir de 20 ans	7 709,72 €

Article 3 : Les montants des rémunérations mensuelles forfaitaires brutes des collaborateurs médecins du CNRS sont fixés ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Ancienneté	Rémunération mensuelle forfaitaire brute (correspondant à une quotité de travail à temps plein, soit 151,67 heures)
Recrutement	5 114,17 €
A partir de 6 mois de formation théorique (soit normalement 6 mois après le recrutement)	5 369,92 €
Fin de la formation théorique (soit normalement 2 ans après le recrutement)	5 638,42 €

Article 3 : Ces montants seront revalorisés par décision du Président du CNRS.

Article 4 : Cette décision abroge et remplace la décision n°04049DRH du 21 décembre 2004 relative à la rémunération des médecins de prévention au CNRS. Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **27 JUIN 2017**

P/Le Président
Le Directeur général délégué aux ressources



Christophe Coudroy

* Catégorie 5 = Plus de 21 ans de présence dans la classe 21 (Grille du CISME) + 10%

DEC171836DRH

LE PRESIDENT

- Vu la circulaire n° CIR130864DRH du 12 mars 2013 modifiée relative à l'emploi des personnels contractuels du CNRS,
- Vu le décret n° 2016-588 du 11 mai 2016 portant mise en œuvre de la mesure dite du « transfert primes/points »,
- Vu le décret n° 2017-561 du 18 avril 2017 du 18 avril 2017 fixant l'échelonnement indiciaire de certains corps de fonctionnaires régis par le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur et modifiant divers décrets fixant les échelonnements indiciaires de certains corps relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche,

DECIDE :

Article 1^{er} : Le barème des rémunérations forfaitaires des personnels contractuels du CNRS annexé à la circulaire n° CIR130864DRH du 12 mars 2013 modifiée relative à l'emploi des personnels contractuels du CNRS est modifié afin de tenir compte du pourcentage d'augmentation du net à payer des fonctionnaires appartenant aux corps d'ingénieur de recherche, d'ingénieur d'étude et d'assistant ingénieur compte tenu des modifications de l'échelonnement indiciaire au 1^{er} janvier 2017 et de la mesure dite du « *transfert primes/points* » (*cf. annexe ci-jointe*).

Article 2 : La présente décision est applicable aux contrats conclus à compter du 1^{er} juillet 2017.

Article 3 : Cette décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juin 2017

Pour le Président

Le Directeur général délégué aux ressources

Christophe COUDROY



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

BAREME DES REMUNERATIONS FORFAITAIRES DES PERSONNELS CONTRACTUELS DU CNRS A COMPTER DU 01/07/2017

Rémunérations brutes mensuelles en € par zone de résidence																		
niveau - après obtention du doctorat	Expérience < 2 ans			Expérience ≥ 2 ans et < 7 ans			Expérience ≥ 7 ans et < 10 ans			Expérience ≥ 10 ans et < 15 ans			Expérience ≥ 15 ans et < 20 ans			Expérience ≥ 20 ans		
	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone
Travaux scientifiques (niveau CH)	2605,99 à 3007,31	2555,39 à 2948,92	2530,09 à 2919,72	3 615,11	3 544,92	3 509,82	3 962,63	3 885,68	3 847,21	4 136,39	4 056,07	4 015,91	4 223,26	4 141,25	4 100,25	4 266,70	4 183,85	4 142,43

	Expérience < 3 ans			Expérience ≥ 3 ans et < 5 ans			Expérience ≥ 5 ans et < 10 ans			Expérience ≥ 10 ans et < 15 ans			Expérience ≥ 15 ans et < 20 ans			Expérience ≥ 20 ans		
	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone
Travaux techniques hautement spécialisés (niveau 1)	2 420,95	2 373,94	2 350,44	2 613,38	2 562,63	2 537,26	2 796,89	2 742,58	2 715,43	2 978,28	2 920,45	2 891,53	3 068,49	3 008,91	2 979,12	3 113,66	3 053,20	3 022,97
Travaux d'études et de conception (niveau 2)	2 103,33	2 062,49	2 042,07	2 214,12	2 171,13	2 149,63	2 365,88	2 319,94	2 296,97	2 515,88	2 467,03	2 442,60	2 587,50	2 537,26	2 512,14	2 618,47	2 567,62	2 542,20
Travaux d'études techniques (niveau 3)	1 866,12	1 829,89	1 811,77	1 986,55	1 947,98	1 928,69	2 097,52	2 056,79	2 036,43	2 222,16	2 179,01	2 157,44	2 283,76	2 239,41	2 217,24	2 313,37	2 268,45	2 245,99
Travaux de réalisation (niveau 4)	1 622,57	1 591,06	1 575,31	1 712,67	1 679,42	1 662,79	1 801,70	1 766,71	1 749,22	1 868,64	1 832,35	1 814,21	1 872,97	1 836,60	1 818,42	1 886,74	1 850,11	1 831,79
Travaux d'exécution (niveau 5)	1 533,82	1 504,04	1 489,15	1 543,17	1 513,20	1 498,22	1 582,35	1 551,62	1 536,26	1 635,60	1 603,84	1 587,96	1 662,22	1 629,95	1 613,81	1 675,52	1 642,99	1 626,72

DEC171802INSB

Décision portant nomination de Mme Claudine MEDIGUE aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Claudine MEDIGUE, Directrice de recherche CNRS, est nommée chargée de mission auprès de la directrice générale déléguée à la science pour l'Institut des Sciences Biologiques du 15 mars au 14 septembre 2017.

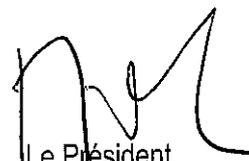
Sa mission a pour objet le suivi des actions liées à la bioinformatique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Claudine MEDIGUE demeure affectée à l'UMR8030 Génomique métabolique, à Evry.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **27 JUIN 2017**



Le Président
Alain FUCHS

DEC171789INS2I

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Carlos Agon, directeur par intérim, et nomination de M. Jean-Louis Giavitto, directeur adjoint par intérim, de l'unité mixte de recherche UMR9912 intitulée Sciences et Technologies de la Musique et du Son (STMS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133019DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR9912 intitulée Sciences et Technologies de la Musique et du Son et nommant M. Gérard Assayag, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Gérard Assayag, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 19 juin 2017.

II. Il est mis fin aux fonctions de M. Hugues Vinet, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 19 juin 2017.

III. A compter de cette même date, M. Carlos Agon, professeur des universités à l'Université Pierre-et-Marie Curie, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2017.

IV. A compter de cette même date, M. Jean-Louis Giavitto, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juin 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC171794INSMI

Décision portant nomination de M. Julien Barral aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications intitulée (UMR7539).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7539 intitulée Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications et nommant M. Philippe Souplet directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Julien Barral, professeur à l'université Paris XIII, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

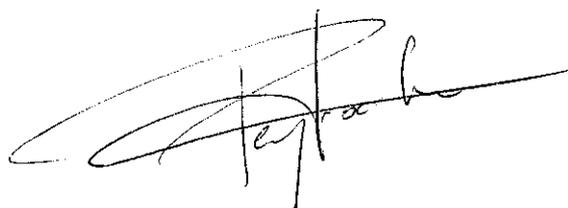
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

19/06/2017

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC171505INSHS

Décision portant cessation de fonctions M. Victor Rosenthal et nomination de M. Bruno Karsenti, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8178 intitulée Institut Marcel Mauss.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8178 intitulée Institut Marcel Mauss et nommant M. Albert Ogien, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC162594INSHS en date du 11 janvier 2017 portant nomination de M. Victor Rosenthal aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Victor Rosenthal, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} mai 2017.

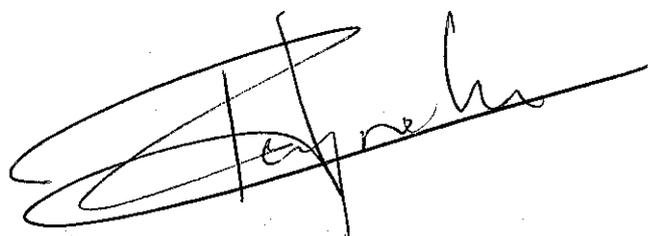
II. A compter de cette même date, M. Bruno Karsenti, Directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **12 JUIN 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 00

DEC171746INC

Portant nomination de Monsieur Louis FENSTERBANK aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 8232 intitulée « Institut Parisien de Chimie Moléculaire » (IPCM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8232 intitulée Institut Parisien de Chimie Moléculaire (IPCM) et nommant Mme Corinne AUBERT directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC171068INC en date du 3 avril 2017 portant nomination de Monsieur Louis FENSTERBANK aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8232 intitulée « Institut Parisien de Chimie Moléculaire » (IPCM) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'université Pierre et Marie Curie ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Louis FENSTERBANK, Professeur des universités de classe exceptionnelle à l'université Pierre et Marie Curie, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2017 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 juin 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC171749INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Caroline Guibet-Lafaye et nomination de M. Serge Paugam, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8097 intitulée Centre Maurice Halbwachs.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8097 intitulée Centre Maurice Halbwachs et nommant M. Patrick Michel, directeur de cette unité;

Vu la décision DEC143077INSHS en date du 05 janvier 2015 portant nomination de Mme Caroline Guibet-Lafaye aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée;

Vu l'accord des partenaires;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Caroline Guibet-Lafaye, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} juin 2017.

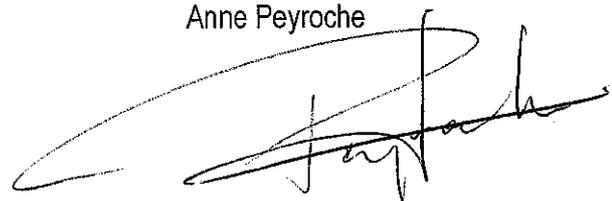
II. A compter de cette même date, M. Serge Paugam, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **21 JUIN 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC171759INP

Décision portant nomination de Madame Anne Debarre aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant création de l'unité mixte de recherche 9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton et nommant M. Jean-François Roch directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC171588INP en date du 18 mai 2017 portant nomination de M. Djamel Benredjem aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton ;

Vu l'accord des cotutelles.

DECIDE :

Article 1^{er}

Du 1^{er} juin au 31 décembre 2017, Madame Anne Debarre, directrice de recherche de deuxième classe au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton.

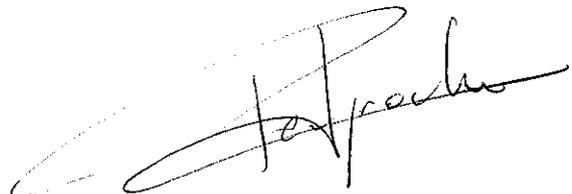
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **21 JUIN 2017**

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la
science

Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC171315INC

Décision portant nomination de Monsieur Laurent EL KAÏM aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7652 intitulée « Laboratoire de Synthèse Organique » (L.S.O)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7652 intitulée Laboratoire de Synthèse Organique (L.S.O) et nommant M. Fabien GAGOSZ, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC161263INC en date du 28 juin 2016 portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Laurent EL KAÏM aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7652 intitulée « Laboratoire de Synthèse Organique » (L.S.O) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Laurent EL KAÏM, Professeur à l'ENSTA, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2017 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 juin 2017

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC171696INP

Décision portant nomination de Madame Valérie Véniard-Martin aux fonctions de directrice-adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7642 intitulée « Laboratoire des solides irradiés (LSI) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7642 intitulée « Laboratoire des solides irradiés » ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire.

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de directeur-adjoint de Monsieur Bruno Boizot à compter du 1^{er} janvier 2017.

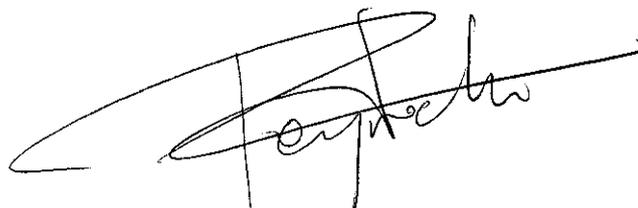
II. Du 1^{er} juin au 31 décembre 2017, Madame Valérie Véniard-Martin, directrice de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommée directrice-adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7642 intitulée « Laboratoire des solides irradiés (LSI) ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **19 JUIN 2017**

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC171615INP

Décision portant nomination de Madame Michèle Raynaud aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7642 intitulée « Laboratoire des solides irradiés (LSI) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7642 intitulée « Laboratoire des solides irradiés » ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire.

DECIDE :

Article 1^{er}

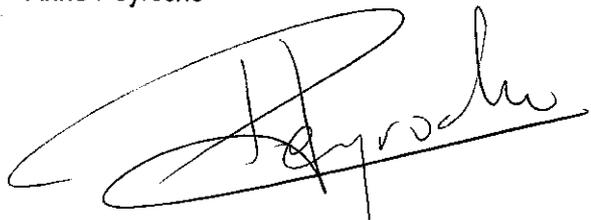
A compter du 1^{er} juin 2017, Madame Michèle Raynaud, chercheur au CEA, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de Monsieur Cornélis Van Der Beek appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **19 JUIN 2017**

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC171536INSB

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Claudine Médigue, directrice par intérim de l'unité mixte de service n°3601 intitulée « Institut français de bioinformatique »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142126DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3601 intitulée « Institut français de bioinformatique » et nommant M. Jean-François Gibrat directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-François Gibrat, directeur de l'unité mixte de service susvisée, démissionnaire, à compter du 15 mars 2017.

II. A compter de cette même date, Madame Claudine Médigue, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de service susvisée jusqu'au 14 septembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 mai 2017

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



DEC171608INSMI

Décision portant nomination de M. Charles Favre aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR 7640 intitulée « Centre de Mathématiques Laurent Schwartz » (CMLS).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche (UMR) n°7640 intitulée Centre de Mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole Polytechnique et nommant M. Yvan Martel directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC170154INSMI en date du 18 janvier 2017 portant, cessation de fonctions et nomination de M. Charles Favre, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche (UMR) n°7640 intitulée Centre de Mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole Polytechnique.

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2017, M. Charles Favre, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au terme du mandat de l'unité.

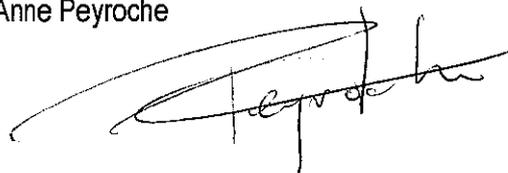
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

19/06/2017

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC171492INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Véronique DARRAS et nomination de M. Nicolas GOEPFERT aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8096 intitulée Archéologie des Amériques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8096 intitulée Archéologie des Amériques et nommant M. Grégory PEREIRA directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Véronique DARRAS, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} mai 2017.

II. A compter de cette même date, M. Nicolas GOEPFERT, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour période du 1^{er} mai au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC171457DR07

Décision portant nomination de Mme Laure FRANQUEVILLE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5005 intitulée « Laboratoire Ampère »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5005 intitulée « Laboratoire Ampère » et nommant M. Bruno ALLARD en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5005¹ en date du 13/10/2016 ;

Considérant que Mme Laure FRANQUEVILLE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS du 06 au 07 mars 2017 et du 10 au 12 avril 2017.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Laure FRANQUEVILLE, *ingénieur de recherche*, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5005 intitulée « Laboratoire Ampère » à compter du 1^{er} mai 2017

Mme Laure FRANQUEVILLE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Laure FRANQUEVILLE est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 28 avril 2017

Le directeur de l'unité

Visa du président de l'établissement partenaire
Ecole Centrale de Lyon

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC171718INSHS

Décision portant cessation de fonctions M. Michel Rautenberg et nomination de M. Ahmed Boubeker, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5283 intitulée Centre Max Weber.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5283 intitulée Centre Max Weber et nommant M. Bruno Milly, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Michel Rautenberg, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} juin 2017.

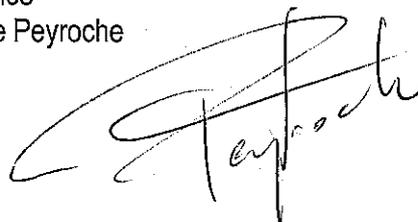
II. A compter de cette même date, M. Ahmed Boubeker, Professeur à l'Université Jean Monnet, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **21 JUIN 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC171569INSHS

Décision portant cessation de fonctions Mme Marie-Eugénie Laporte-Legeais et nomination de M. Daniel Gazeau, directeur par intérim de l'unité mixte de service n°2268 intitulée Juriscope - Accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151310DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prorogation de l'unité mixte de service n°2268 intitulée Juriscope - accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone et nommant Mme Marie-Eugénie Laporte-Legeais, directrice de cette unité;

Vu l'accord du partenaire;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Marie-Eugénie Laporte-Legeais, directrice de l'unité mixte de service susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} mai 2017.

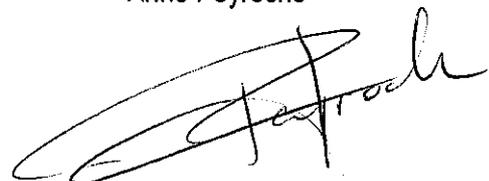
II. A compter de cette même date, M. Daniel Gazeau, Ingénieur de recherche à l'Université de Poitiers, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de service susvisée jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **21 JUIN 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC171528DR08

Décision portant nomination de M. Stéphane SAILLET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7327, intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO dont le Directeur est Monsieur Bruno SAILLET;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées et sources radioactives non scellées* » délivré à M. Stéphane SAILLET le 13 avril 2017 par l'Université de Caen Normandie ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 30 novembre 2012 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Stéphane SAILLET, Chargé de Recherche, est nommé personne compétente en radioprotection du 1^{er} janvier 2017 au 08 juin 2022.

Article 2 : Missions¹

M. Stéphane SAILLET exerce les missions prévues aux articles R.4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Stéphane SAILLET sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 15 mai 2017

Le directeur d'unité
Bruno SAILLET

Visa du Président de l'Université d'Orléans
M. Ary BRUAND

Date 07 juin 2017

Visa du délégué régional du CNRS
M. Éric BUFFENOIR

Date 19 juin 2017

DEC171511DR08

Décision portant nomination de M. Emmanuel VERON aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiations » - CEMHTI.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC131061INC du 08 avril 2013 nommant Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiations » - CEMHTI ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées* » délivré à M. Emmanuel VERON le 13 avril 2017 par l'Université de Caen Normandie ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 14 septembre 2015

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Emmanuel VERON, Ingénieur de Recherche, est nommé personne compétente en radioprotection du 1^{er} janvier 2017 au 30 mai 2022.

Article 2 : Missions¹

M. Emmanuel VERON exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Emmanuel VERON sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 19 juin 2017

La directrice d'unité
Catherine BESSADA

Visa du délégué régional du CNRS
M. Éric BUFFENOIR

Date 20 juin 2017

DEC171507DR08

Décision portant nomination de Mme Charline PARENTEAU aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 approuvant la création de l'unité UMR7372 intitulé « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC, dont le directeur est M. Xavier BONNET à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industriel/recherche option « *sources radioactives non scellées et sources scellées nécessaire à leur contrôle* » délivré à Mme Charline PARENTEAU le 20 mars 2013 par la Société de Radioprotection Progray ;

Vu l'avis du Conseil De Laboratoire du 23 octobre 2014 (renouvellement de l'avis du CDL du 20 mai 2010) ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Charline PARENTEAU, Ingénieur d'Etudes, est nommée personne compétente en radioprotection du 1^{er} janvier 2014 au 20 mars 2018.

Article 2 : Missions¹

Mme Charline PARENTEAU exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Charline PARENTEAU sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villiers-en-Bois, le 15 mai 2017

Le directeur d'unité
Xavier BONNET

Visa du Président de l'Université de La Rochelle
M. Jean-Marc OGIER

Date : 02 juin 2017

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Éric BUFFENOIR

Date : 14 juin 2017

DEC171912DR08

Décision portant nomination de M. Julien SOBILO aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPS44 intitulée « Transgénèse et archivage d'animaux modèles » - TAAM.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, dont la directrice est Mme Cécile FREMOND;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie/recherche « *sources radioactives scellées et sources radioactives non scellées* » délivré à M. Julien SOBILO le 20 mars 2014 par CNRS Formation Entreprises ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 05 mai 2017

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Julien SOBILO, Ingénieur d'Etudes, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée du 1^{er} janvier 2017 au 19 mars 2019.

Article 2 : Missions¹

M. Julien SOBILO exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Julien SOBILO sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 20 juin 2017

La directrice d'unité
Cécile FREMOND

Visa du délégué régional du CNRS
M. Éric BUFFENOIR

Date 20 juin 2017

DEC171535INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Véronique Strippoli, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°5194 intitulée Politiques publiques, action politique, territoires (PACTE).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC161217DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5194 intitulée Politiques publiques, action politique, territoires (PACTE) et nommant Mme Anne-Laure Amilhat Szary, directrice de cette unité;

Vu la décision DEC161217DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5194 intitulée Politiques publiques, action politique, territoires (PACTE) et nommant Mme Véronique Strippoli, directrice adjointe par intérim de cette unité;

DECIDE :

Article 1^{er}

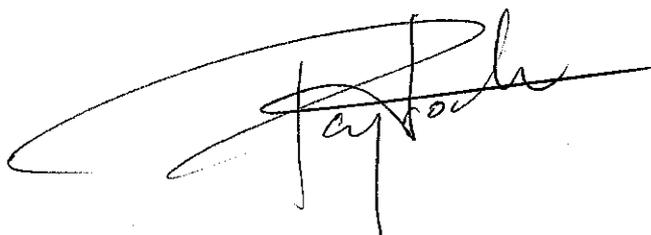
I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Véronique Strippoli, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} juin 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **12 JUN 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC171784INP

Décision portant nomination de M. Pierre Müller aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7325 intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pierre Müller, professeur des universités de classe exceptionnelle à l'Université d'Aix-Marseille, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juin 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC171355DAI

Décision portant nomination de Mme Dominique Habault aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Dominique Habault, Directrice de Recherche 1ère classe est nommée chargée de mission auprès du Président pour la Direction de l'audit interne (DAI), du 10 mai 2017 au 31 décembre 2018. Sa mission a pour objet la préparation, la réalisation et le suivi d'audits au CNRS en lien avec la directrice de l'audit interne, qui valide les travaux, et avec les autres membres de la DAI.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Dominique Habault demeure affectée au Laboratoire de mécanique et d'acoustique (UPR7051).

Article 2

Du 10 mai 2017 au 31 décembre 2018, Mme Dominique Habault percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

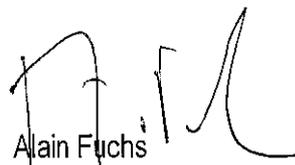
La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

10 MAI 2017


Alain Fuchs

DEC162703DR12

Décision portant nomination de M. Pascal SALIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7288 intitulée Institut de Biologie du développement de Marseille.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 nommant M. André LE BIVIC, directeur de l'UMR7288;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « laboratoires, usines, sites de gestion des déchets » option « *sources radioactives non scellées* » délivré à M. Pascal SALIN le 09 septembre 2016 par RadioProtection Compétences et Services ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire 15 décembre 2016

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Pascal SALIN, DR2, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 09 septembre 2016.

Article 2 : Missions¹

M. Pascal SALIN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Pascal SALIN sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 19/01/2017

Le directeur d'unité
M. André LE BIVIC

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
M. Yvon BERLAND

DEC171795INEE

Décision portant nomination de M. Nicolas Valdeyron aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5608 intitulée « Travaux de Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés (TRACES) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5608 intitulée « Travaux de Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés (TRACES) » et nommant M. François-Xavier Fauvelle directeur et M. Nicolas Valdeyron directeur adjoint de cette unité ;

Vu la décision DEC170348INEE en date du 18 avril 2017 portant cessation de fonctions et nomination de M. Nicolas Valdeyron directeur par intérim de l'UMR5608-TRACES ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Nicolas Valdeyron, professeur à l'Université Toulouse-Jean Jaurès, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC171723INSB

Décision portant nomination de Mme Pascale MERCIER aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS.

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Pascale MERCIER, Ingénieure de recherche CNRS est nommée chargée de mission auprès de la directrice générale déléguée à la science pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Sa mission a pour objet d'assurer la circulation de l'information au sein du GIS IBISA et de faire connaître à la communauté scientifique les compétences disponibles.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Pascale MERCIER demeure affectée à l'Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale (IPBS - UMR5089) situé à Toulouse.

Article 2

Du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, Mme Pascale MERCIER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées (DR14).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

/ 7 JUIN 2017


Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC171610INSMI

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Vincent Guedj directeur de l'unité mixte de recherche 5219 intitulée Institut de Mathématiques de Toulouse (IMT).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5219 intitulée Institut de mathématiques de Toulouse et nommant M. Serge Cohen, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC170191INSMI en date du 10 mars 2017 portant, dans son article 1, cessation de fonctions et nomination de M. Vincent Guedj, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche (UMR) n°5219 intitulée Institut de mathématiques de Toulouse ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 15 août 2017, M. Vincent Guedj, professeur à l'université Paul Sabatier, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au terme du mandat de l'unité

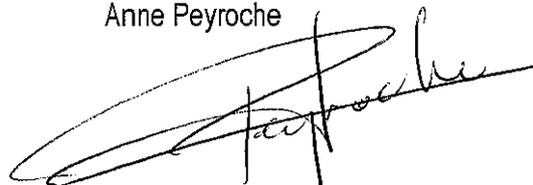
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

19/06/2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC171788INC

Décision portant cessation de fonctions de M. Yann Le Petitcorps et nomination de M. Jean-Paul Salvetat directeur de l'unité mixte de service UMS3626 intitulée "PLateforme Aquitaine de CARactérisation des MATériaux (PLACAMAT)"

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3626 intitulée "PLateforme Aquitaine de CARactérisation des MATériaux (PLACAMAT)" et nommant M. Yann Le Petitcorps directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du comité de sélection du 31 mai 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Paul Salvetat, CR1 CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 1^{er} juin 2017 jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de M. Yann Le Petitcorps, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juin 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



DEC171724INSB

Décision portant nomination de M. Frédéric JAISSER aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Frédéric JAISSER, Directeur de recherche Inserm, est nommé chargé de mission auprès de la directrice générale déléguée à la science pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} juin 2017 au 31 décembre 2018.

Sa mission a pour objet le suivi des actions liées aux affaires européennes.

Article 2

Du 1^{er} juin 2017 au 31 décembre 2018, M. Frédéric JAISSER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange (DR16).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

14 JUIN 2017

Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC171797INSMI

Décision portant nomination de M. Sylvain Duquesne aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche 6625 Institut de Recherche Mathématique de Rennes (IRMAR).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6625 intitulée Institut de Recherche Mathématique de Rennes et nommant M. Florian Mehats directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Sylvain Duquesne, professeur à l'université de Rennes 1, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2017 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

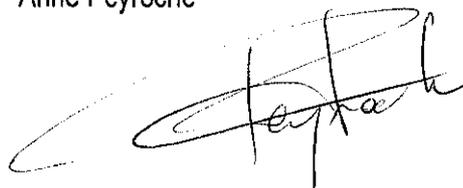
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

19/06/2017

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC171352DAI

Décision portant nomination de M. Jean-Luc Adam aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Luc Adam, Directeur de Recherche de classe exceptionnelle est nommé chargé de mission auprès du Président pour la Direction de l'audit interne (DAI), du 10 mai 2017 au 31 décembre 2018. Sa mission a pour objet la préparation, la réalisation et le suivi d'audits au CNRS en lien avec la directrice de l'audit interne, qui valide les travaux, et avec les autres membres de la DAI.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Luc Adam demeure affecté à l'Institut des Sciences Chimiques de Rennes (UMR6226).

Article 2

Du 10 mai 2017 au 31 décembre 2018, M. Jean-Luc Adam, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

10 MAI 2017

Alain Fuchs

DEC171810DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Cynthia Sayegh aux fonctions de responsable par intérim du service de l'appui financier à la science de la Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM)

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la DSFIM ;

Vu la décision DEC142213DAJ du 22 septembre 2014 portant nomination de M. Laurent Pinon aux fonctions de chef de service de l'appui financier à la science de la Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM) ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} mai 2017, il est mis fin aux fonctions de M. Laurent Pinon, responsable du service de l'appui financier à la science de la Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. – Mme Cynthia Sayegh, ingénieure d'étude, est nommée aux fonctions de responsable par intérim du service d'appui financier à la science de la Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion, à compter du 1^{er} mai 2017 jusqu'au 31 août 2017.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 avril 2017



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC171772DAJ

Décision portant renouvellement de M. Bruno Lucas aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'INSB

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC132218DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de M. Bruno Lucas aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques ;

Vu la proposition de la directrice de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) ;

DÉCIDE :

Art. 1 – M. Bruno Lucas est renouvelé dans ses fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques en charge de l'immunologie et de la relation hôte pathogène ainsi que du suivi des unités relevant de la section 27 du Comité National, à compter du 1^{er} août 2017 jusqu'au 28 février 2018.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juin 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC171850DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Ivan Balansard aux fonctions de déléguée scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur la proposition de la directrice de l'INSB ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – A compter du 1^{er} juillet 2017, il est mis fin aux fonctions de M. Ivan Balansard, chargé de mission à temps partiel au sein du bureau « Ethique et modèles Animaux » de l'INSB.

Art. 2 – A compter de cette même date, M. Ivan Balansard, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions de délégué scientifique de l'INSB en charge de la thématique « Expérimentation animale ».

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 juin 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC170411DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Xavier NASSIF, directeur de l'unité UMR8253 intitulée Institut Necker Enfant Malades – Centre de médecine moléculaire, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février 2017 ;
- Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8253, intitulée « Institut Necker Enfants Malades – Centre de médecine moléculaire », dont le directeur est Monsieur Xavier NASSIF ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Xavier NASSIF, directeur de l'unité UMR8253, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier NASSIF, délégation de signature est donnée à Madame Sophie KOUTOUZOV, Directrice de recherche 2^{ème} classe, Madame Josiane SAGE-PREAT, Ingénieur d'Etudes 1^{ère} classe, Madame Léa DIDACE, technicien de classe normal, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150365DR01 du 28 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La Déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC171054DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Xavier ASSFELD, directeur de l'unité GDR3333 intitulée Réseau Français de Chimie Théorique (RFCT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} Avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC140017DGDS du 14 janvier 2014 portant création de l'unité GDR3333 intitulée « Réseau Français de Chimie Théorique (RFCT) » dont le directeur est Monsieur Xavier ASSFELD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Xavier ASSFELD, directeur du GDR3333, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de



Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier ASSFELD, délégation de signature est donnée à Madame Céline LEONARD, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC170870DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171071DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Nathalie LANCRET, directrice de l'UMR3329 intitulée « Architecture Urbanisme Société : Savoirs, Enseignement, Recherche » (AUSSE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR3329, intitulée « Architecture Urbanisme Société : Savoirs, Enseignement, Recherche » (AUSSE), dont la directrice est Madame Nathalie LANCRET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Nathalie LANCRET, directrice de l'UMR3329, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie LANCRET, délégation de signature est donnée à Madame Hang LE MINH, secrétaire d'administration de classe exceptionnelle, et à Monsieur Frédéric POUSIN, directeur de recherche 1ère classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170329DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

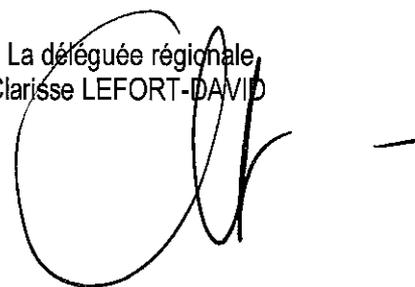
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale,
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171073DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Cédric GENDROT, directeur de l'unité UMR7018 intitulée Laboratoire de Phonétique et Phonologie (LPP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} Avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR7018, intitulée « Laboratoire de Phonétique et Phonologie (LPP) » dont le directeur d'unité est Monsieur Cédric GENDROT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Cédric GENDROT, directeur de l'UMR7018, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cédric GENDROT, délégation de signature est donnée à Madame Cécile FOUGERON, directrice de recherche 2ème classe, et à Madame Gwenaëlle LOBUE technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC170337DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171078DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Hervé PETITE, directeur de l'unité UMR7052 intitulée « Laboratoire de Bioingénierie et Biomécanique Ostéo-articulaires » (B2OA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 portant modification du rattachement de l'UMR7052, dont le directeur est Monsieur Hervé PETITE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Hervé PETITE, directeur de l'UMR7052, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé PETITE, délégation de signature est donnée à Monsieur Nathanaël LAROCLETTE, assistant ingénieur, à Madame Delphine LOGEART-AVRAMOGLOU, chargée de recherche 1^{ère} classe, et à Monsieur Morad BENSIDHOUM, chargé de recherche 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC170341DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171080DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Laurent LIMAT, directeur de l'unité UMR7057 intitulée « Laboratoire Matière et Systèmes Complexes » (MSC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR7057, intitulée « Laboratoire Matière et Systèmes Complexes » (MSC), dont le directeur est Monsieur Laurent LIMAT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Laurent LIMAT, directeur de l'UMR7057, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent LIMAT, délégation de signature est donnée à Madame Florence GAZEAU, directrice de recherche 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}

Article 3

La décision du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171082DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Michel BORGETTO, directeur de l'unité UMR7106 intitulée « Centre d'Etudes et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques » (CERSA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC140508INSHS du 3 mars 2014 portant renouvellement de l'unité UMR7106, intitulée « Centre d'Etudes et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques » (CERSA), dont le directeur est Monsieur Michel BORGETTO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Michel BORGETTO, directeur de l'UMR7106, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel BORGETTO, délégation de signature est donnée à Monsieur Yves SUREL, directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170344DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

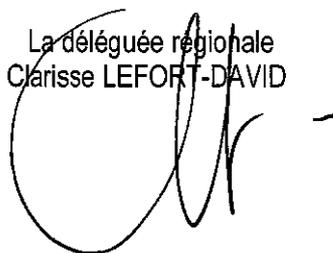
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171084DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier BONAMI, directeur de l'unité UMR7110 intitulée « Laboratoire de Linguistique Formelle » (LLF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR7110 intitulée « Laboratoire de Linguistique Formelle » (LLF), dont le directeur est Monsieur Olivier BONAMI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier BONAMI, directeur de l'UMR7110, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier BONAMI, délégation de signature est donnée à Madame Caterina DONATI, professeur des universités, et à Madame Viviane MAKOUGNI SIGE, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170350DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171086DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier BORRAZ, directeur de l'unité UMR7116 intitulée « Centre de sociologie des organisations » (CSO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR7116, intitulée « Centre de sociologie des organisations » (CSO), dont le directeur est Monsieur Olivier BORRAZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier BORRAZ, directeur de l'UMR7116, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier BORRAZ, délégation de signature est donnée à Madame Edith MARTINE, ingénieure d'études 2ème classe, et à Monsieur Yannick LE GRESSUS, technicien de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC1700357DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171087DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc CHAUSSIDON, directeur de l'unité UMR7154 intitulée « Institut de physique du globe de Paris » (IPGP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR7154 intitulée « Institut de physique du globe de Paris » (IPGP), dont le directeur est Monsieur Marc CHAUSSIDON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc CHAUSSIDON, directeur de l'UMR7154, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc CHAUSSIDON, délégation de signature est donnée à Monsieur Antoine CHARLOT, ingénieur de recherche 2ème classe, et à Monsieur Gauthier HULOT, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC170447DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171101DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Pollet SAMVELIAN, directrice de l'UMR7528 intitulée « Mondes Iranien et Indien », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'UMR7528 intitulée « Mondes Iranien et Indien », dont la directrice est Madame Pollet SAMVELIAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Pollet SAMVELIAN, directrice de l'UMR7528, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pollet SAMVELIAN, délégation de signature est donnée à Madame Maria SZUPPE, chargée de recherches, et à Madame Christine RIVIERE, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170373DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171102DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier GORCEIX, directeur de l'UMR7538 intitulée « Laboratoire de physique des lasers » (LPL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR7538 intitulée « Laboratoire de physique des lasers » (LPL), dont le directeur est Monsieur Olivier GORCEIX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier GORCEIX, directeur de l'UMR7538, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GORCEIX, délégation de signature est donnée à Madame Solen GUEZENNEC, assistante ingénieure, et à Madame Carole GRANGIER, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170374DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171103DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe SOUPLET, directeur de l'UMR7539 intitulée « Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications » (LAGA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2012 portant renouvellement de l'UMR7539 intitulée « Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications » (LAGA), dont le directeur est Monsieur Philippe SOUPLET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe SOUPLET, directeur de l'UMR7539, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe SOUPLET, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marc DELORT, professeur d'université, et à Monsieur Jean-Philippe DOMERGUE, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC171001DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171107DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Emilie AUSSANT, directrice de l'UMR7597 intitulée « Histoire des Théories Linguistiques » (HTL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR7597, intitulée « Histoire des Théories Linguistiques » (HTL), dont la directrice est Madame Emilie AUSSANT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Emilie AUSSANT, directrice de l'UMR7597, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Emilie AUSSANT, délégation de signature est donnée à Monsieur Christian PUECH, professeur des universités 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170377DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017


La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171127DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier MARTIN, directeur de l'UMR8070 intitulée « Centre de recherche sur les liens sociaux » (CERLIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR8070, intitulée « Centre de recherche sur les liens sociaux » (CERLIS), dont le directeur est Monsieur Olivier MARTIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier MARTIN, directeur de l'UMR8070, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision DEC170384DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171131DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Isabel LLANO, directrice de l'UMR8118 intitulée « Physiologie cérébrale », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR8118, intitulée « Physiologie cérébrale », dont la directrice est Madame Isabel LLANO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Isabel LLANO, directrice de l'UMR8118, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabel LLANO, délégation de signature est donnée à Monsieur Thibault COLLIN, professeur des universités 2^{ème} classe, et à Madame Chantal RAPHAN, secrétaire gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170386DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171132DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Claude MEUNIER, directeur de l'UMR8119 intitulée « Centre de neurophysique, physiologie, pathologie » (CNPP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR8119, intitulée « Centre de neurophysique, physiologie, pathologie », dont le directeur est Monsieur Claude MEUNIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Claude MEUNIER, directeur de l'UMR8119, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude MEUNIER, délégation de signature est donnée à Madame Claire LEGAY, professeur, et à Madame Carole SENS, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170388DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171134DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Valérie NOVEMBER, directrice de l'UMR8134 intitulée « Laboratoire techniques, territoires et sociétés » (LATTS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'UMR8134 intitulée « Laboratoire techniques, territoires et sociétés » (LATTS), dont la directrice est Madame Valérie NOVEMBER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Valérie NOVEMBER, directrice de l'UMR8134, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie NOVEMBER, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles JEANNOT, ingénieur divisionnaire des TPE à l'Ecole des Ponts Paritech, Monsieur Pascal UGHETTO, professeur des universités, et à Madame Virginia FREY, ingénieure d'études 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170390DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171135DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Mark VAN DE VELDE, directeur de l'UMR8135 intitulée « Langage, langues et cultures d'Afrique noire » (Llacan), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR8135, intitulée « Langage, langues et cultures d'Afrique noire » (Llacan), dont le directeur est Monsieur Mark VAN DE VELDE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Mark VAN DE VELDE, directeur de l'UMR8135, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mark VAN DE VELDE, délégation de signature est donnée à Madame Yvonne TREIS, chargée de recherche 1^{ère} classe, Monsieur Claude RILLY, charge de recherche 1^{ère} classe, Madame Jeanne ZERNER, ingénieure d'études 1^{ère} classe, et à Magali SANSONETTI-DIRAISON, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170391DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171137DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alexandre GADY, directeur de l'UMR8150 intitulée « Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR8150, intitulée « Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art », dont le directeur est Monsieur Alexandre GADY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alexandre GADY, directeur de l'UMR8150, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre GADY, délégation de signature est donnée à Monsieur Jérémie KOERING, chargé de recherche 1^{ère} classe, et à Madame Isabelle EWIG, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC171503DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

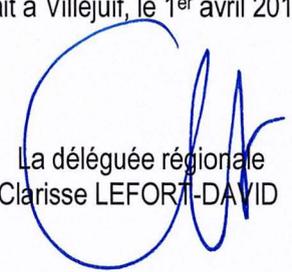
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017



La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171140DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Véronique BOUDON, directeur de l'UMR8167 intitulée « Orient et Méditerranée, textes – archéologie – histoire », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'UMR8167, intitulée « Orient et Méditerranée, textes – archéologie – histoire », dont la directeur est Madame Véronique BOUDON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Véronique BOUDON, directeur de l'UMR8167, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique BOUDON, délégation de signature est donnée à Madame Françoise BRIQUEL-CHATONNET, directrice de recherche 1^{ère} classe, à Madame Sylvie DENOIX, directrice de recherche 2^{ème} classe, à Monsieur Vincent DEROCHE, directeur de recherche 2^{ème} classe, à Monsieur Pierre TALLET, maître de conférences hors-classe, à Monsieur Olivier MUNNICH, professeur agrégé de classe exceptionnelle, à Madame Marie-Véronique DIAMANT, technicienne de classe supérieure, et à Madame Carole EVENO, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170394DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017



La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171141DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Louis DUPONT, directeur de l'UMR8185 intitulée « Espace, Nature et Culture » (ENeC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'UMR8185, intitulée « Espace, Nature et Culture » (ENeC), dont le directeur est Monsieur Louis DUPONT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Louis DUPONT, directeur de l'UMR8185, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Louis DUPONT, délégation de signature est donnée à Madame Florence HUGUENIN-RICHARD, maître de conférences, et à Madame Carla CARVALHAIS, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170395DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171143DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Isabelle LEGLISE, directrice de l'UMR8202 intitulée « Structure et dynamique des langues (SEDYL) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'UMR8202, intitulée « Structure et dynamique des langues (SEDYL) », dont la directrice est Madame Isabelle LEGLISE ;

DECIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Isabelle LEGLISE, directrice de l'UMR8202, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle LEGLISE, délégation de signature est donnée à Madame Laurence GUERNALEC, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La décision DEC171187DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171145DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Luis MIR, directeur de l'UMR8203 intitulée « Vectorologie et thérapeutiques anticancéreuses », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'UMR8203, intitulée « vectorologie et thérapeutiques anticancéreuses », dont le directeur est Monsieur Luis MIR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Luis MIR, directeur de l'UMR8203, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luis MIR, délégation de signature est donnée à Monsieur Karim BENIHOUD, professeur des universités, et à Madame Liliane MASSADE, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC171189DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

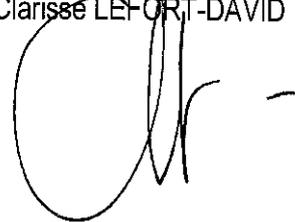
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171146DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Karam SAB, directeur de l'UMR8205 intitulée « laboratoire NAVIER », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'UMR8205, intitulée « laboratoire NAVIER », dont le directeur est Monsieur Karam SAB ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Karam SAB, directeur de l'UMR8205, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Karam SAB, délégation de signature est donnée à Monsieur François CHEVOIR, ingénieur des ponts et chaussées, et à Madame Nathalie BUSSY, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC171191DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171149DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Salah NAILI, directeur de l'UMR8208 intitulée « modélisation et simulation multi-échelle (MSME) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'UMR8208, intitulée « modélisation et simulation multi-échelle (MSME) », dont le directeur est Monsieur Salah NAILI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Salah NAILI, directeur de l'UMR8208, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision DEC171240DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

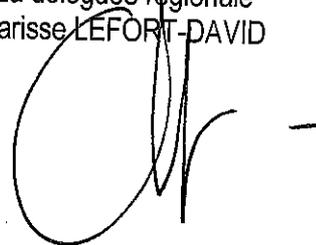
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171152DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul GAUDILLIERE, directeur de l'UMR8211 intitulée « Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé, Santé Mentale, Société (CERMES3) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'UMR8211, intitulée « Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé, Santé Mentale, Société (CERMES3) », dont le directeur est Monsieur Jean-Paul GAUDILLIERE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Paul GAUDILLIERE, directeur de l'UMR8211, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Paul GAUDILLIERE, délégation de signature est donnée à Madame Laurence SIMMAT-DURANT, maître de conférences, à Catherine LE GALES, directrice de recherche de 1^{ère} classe, et à Jean-Guy GAY, ingénieur d'études de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC171241DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT, DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171153DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Cécile DAVY-RIGAUX, directrice de l'UMR8223 intitulée « Institut de recherche en Musicologie » (IReMus), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'UMR8223, intitulée « Institut de recherche en Musicologie » (IReMus), dont la directrice est Madame Cécile DAVY-RIGAUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Cécile DAVY-RIGAUX, directrice de l'UMR8223, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile DAVY-RIGAUX, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles DEMONET, directeur adjoint, et à Madame Habiba BERKOUN, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC150383DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

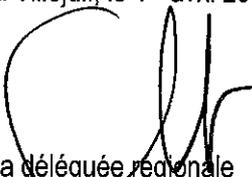
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017



La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171154DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Xavier GALMICHE, directeur de l'UMR8224 intitulée « Europe orientale, balkanique et médiane » (EUR'ORBEM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'UMR8224, intitulée « Europe orientale, balkanique et médiane » (EUR'ORBEM), dont le directeur est Monsieur Xavier GALMICHE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Xavier GALMICHE, directeur de l'UMR8224, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier GALMICHE, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Christine AUTANT-MATHIEU, directrice de recherche 1^{ère} classe, et à Madame Natalia BALABANOVA, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170399DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

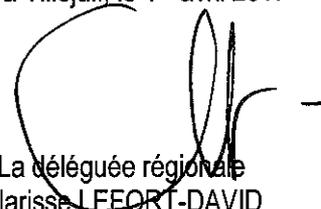
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017



La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171157DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Mathieu ARNOUX, directeur de l'UMR8236 intitulée « Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain » (LIED), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'UMR8236, intitulée « Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain » (LIED), dont le directeur est Monsieur Mathieu ARNOUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Mathieu ARNOUX, directeur de l'UMR8236, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision DEC170401DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017



La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171159DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Florence HAEGEL, directeur de l'UMR8239 intitulée « Centre d'études européennes de Sciences Po », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR8239, intitulée « Centre d'études européennes de Sciences Po », dont le directeur est Madame Florence HAEGEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Florence HAEGEL, directeur de l'UMR8239, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Florence HAEGEL, délégation de signature est donnée à Madame Rhadia Linda AMRANI, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170402DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017



La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171161DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Andreï GOREA, directeur de l'UMR8242 intitulée « Laboratoire psychologie de la perception » (LPP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'UMR8242, intitulée « Laboratoire psychologie de la perception » (LPP), dont le directeur est Monsieur Andreï GOREA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Andreï GOREA, directeur de l'UMR8242, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Andreï GOREA, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry NAZZI, directeur de recherche 1^{ère} classe, Monsieur Florian WASZAK, directeur de recherche 2^{ème} classe, et à Madame Thérèse COLLINS, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170403DR81 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017



La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171163DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Elisabeth CUNIN, directrice de l'UMR8245 intitulée « Unité de recherche Migrations et Société » (URMIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'UMR8245, intitulée « Unité de recherche Migrations et Société » (URMIS), dont la directrice est Madame Elisabeth CUNIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Elisabeth CUNIN, directrice de l'UMR8245, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elisabeth CUNIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Nicolas PUIG, chargé de recherche 1^{ère} classe, et à Monsieur Christian RINAUDO, professeur des universités 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170404DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

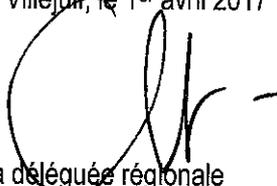
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017



La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171165DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marie DUPRET, directeur de l'UMR8251 intitulée « Unité de biologie fonctionnelle et adaptative » (BFA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'UMR8251 intitulée « Unité de biologie fonctionnelle et adaptative » (BFA), dont le directeur est Monsieur Jean-Marie DUPRET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marie DUPRET, directeur de l'UMR8251, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie DUPRET, délégation de signature est donnée à Madame Joëlle COHEN TANNOUDJI, professeur des universités 1^{ère} classe, et à Madame Françoise CONTAMINA, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170409DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017



La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171169DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc ROBIN, directeur de l'UMR8259 intitulée « Département d'Economie de Sciences Po », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC151291DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'UMR8259, intitulée « Département d'Economie de Sciences Po », dont le directeur est Monsieur Jean-Marc ROBIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc ROBIN, directeur de l'UMR8259, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc ROBIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Roberto GALBIATI, chargé de recherche 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170416DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

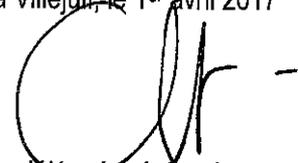
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017



La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171170DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Fabien MIOMANDRE, directeur de l'UMR8531 intitulée « Photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'UMR8531, intitulée « Photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires », dont le directeur est Monsieur Fabien MIOMANDRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Fabien MIOMANDRE, directeur de l'UMR8531, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabien MIOMANDRE, délégation de signature est donnée à Isabelle LERAY-RIOU KERANGAL, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

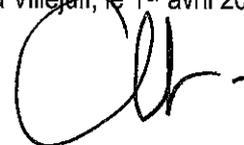
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017



La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171171DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric RAGUENEAU, directeur de l'UMR8535 intitulée « Laboratoire de mécanique et technologie », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'UMR8535, intitulée « Laboratoire de mécanique et technologie », dont le directeur est Monsieur Frédéric RAGUENEAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric RAGUENEAU, directeur de l'UMR8535, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric RAGUENEAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Fabrice GATUINGT, professeur des universités, Monsieur David NERON, professeur des universités, et à Monsieur Olivier HUBERT, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170419DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017



La déléguée régionale
Clotilde LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171173DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Isabelle RAK, directrice de l'UMR8537 intitulée « Laboratoire de photonique quantique et moléculaire », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'UMR8537, intitulée « Laboratoire de photonique quantique et moléculaire », dont la directrice est Madame Isabelle RAK ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Isabelle RAK, directrice de l'UMR8537, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle RAK, délégation de signature est donnée à Monsieur Joseph ZYSS, professeur des universités, Madame Véronique MATHET, ingénieure de recherche, et à Madame Béatrice LEHOUX, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170420DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017



La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171184DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Redouane DJAMOURI, directeur de l'UMR8563 intitulée « Centre de recherches linguistiques sur l'Asie orientale » (CRLAO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR8563, intitulée « Centre de recherches linguistiques sur l'Asie orientale » (CRLAO), dont le directeur est Monsieur Redouane DJAMOURI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Redouane DJAMOURI, directeur de l'UMR8563, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Redouane DJAMOURI, délégation de signature est donnée à Monsieur Hugues FELER, technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170956DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

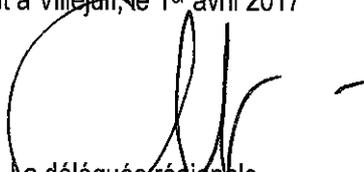
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017



La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171192DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe BERNARDI, directeur de l'UMR8589 intitulée « Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (LAMOP) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'UMR8589, intitulée « Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (LAMOP) », dont le directeur est Monsieur Philippe BERNARDI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe BERNARDI, directeur de l'UMR8589, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe BERNARDI, délégation de signature est donnée à Laurent JEGOU, maître de conférences, et à Madame Françoise BORNES, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC171236DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

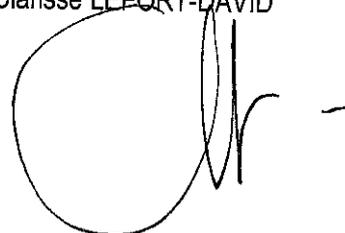
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171194DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Denis CROUZET, directeur de l'UMR8596 intitulée « Centre Roland Mousnier », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR8596, intitulée « Centre Roland Mousnier », dont le directeur est Monsieur Denis CROUZET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Denis CROUZET, directeur de l'UMR8596, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis CROUZET, délégation de signature est donnée à Madame Evelyne VETTESSE, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170422DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017



La déléguée régionale
Clotilde LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171195DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier GALLAND, directeur de l'UMR8598 intitulée « Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne » (GEMASS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR8598, intitulée « Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne » (GEMASS), dont le directeur est Monsieur Olivier GALLAND ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier GALLAND, directeur de l'UMR8598, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GALLAND, délégation de signature est donnée à Madame Marie Christine NOEL, assistante ingénieure, et à Madame Guénola TENNESON, technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170423DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017



La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171201DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier LAPREVOTE, directeur de l'UMR8638 intitulée « Chimie Organique, Médicinale et Extractive et Toxicologie Expérimentale » (COMETE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité UMR8638, intitulée « Chimie Organique, Médicinale et Extractive et Toxicologie Expérimentale » (COMETE), dont le directeur est Monsieur Olivier LAPREVOTE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier LAPREVOTE, directeur de l'UMR8638, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier LAPREVOTE, délégation de signature est donnée à Madame Nicole MAZURE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170427DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017



La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171204DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Benoît JOLY, directeur de l'UMR9003 intitulée « Laboratoire interdisciplinaires, sciences, innovations, sociétés » (LISIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'UMR9003, intitulée « Laboratoire interdisciplinaires, sciences, innovations, sociétés » (LISIS), dont le directeur est Monsieur Pierre-Benoît JOLY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre-Benoît JOLY, directeur de l'UMR9003, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Benoît JOLY, délégation de signature est donnée à Madame Julie RUST, ingénieure d'études, et à Madame Dorine VALY, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170769DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017


La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171209DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Christine ZANIN, directrice de l'UMS2414 intitulée « Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen » (RIATE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC121442INSHS portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS de l'UMS2414, intitulée « Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen (RIATE) », dont la directrice est Madame Christine ZANIN ;

DECIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Christine ZANIN, directrice de l'UMS2414, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine ZANIN, délégation de signature est donnée à Madame Marianne GUEROIS, maître de conférences, et à Madame Chloé DIDELO, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La décision DEC170432DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017


La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171212DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc CHAUSSIDON, directeur de l'UMS3454 intitulée « Unité mixte de service de l'Institut de physique du globe de Paris » (UMS-IPGP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC162691INSU portant renouvellement de l'UMS3454, intitulée « Unité mixte de service de l'Institut de physique du globe de Paris » (UMS-IPGP), dont le directeur est Monsieur Marc CHAUSSIDON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc CHAUSSIDON, directeur de l'UMS3454, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc CHAUSSIDON, délégation de signature est donnée à Madame Anne LE FRIAND, directrice de recherche, et à Monsieur Antoine CHARLOT, ingénieur de recherche 2ème classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Les décisions DEC170478DR01 et DEC170448DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

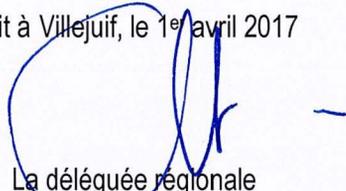
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017


La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171217DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Claude-Agnès REYNAUD, directrice de l'UMS3633 intitulée « Structure Fédérative de Recherche Necker », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC133025DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'UMS3633, intitulée « Structure Fédérative de Recherche Necker », dont la directrice est Madame Claude-Agnès REYNAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Claude-Agnès REYNAUD, directrice de l'UMS3633, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claude-Agnès REYNAUD, délégation de signature est donnée à Madame Genevieve NGUYEN, directrice de recherche 2^{ème} classe, et à Madame Stephanie MASSARE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170434DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

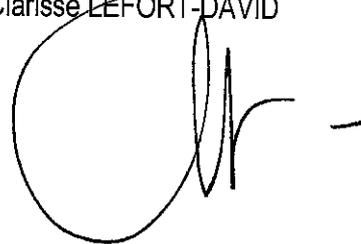
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171218DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves SCOAZEC, directeur de l'UMS3655 intitulée « Analyse moléculaire, modélisation et imagerie de la maladie cancéreuse », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité UMS3655, intitulée « Analyse moléculaire, modélisation et imagerie de la maladie cancéreuse », dont le directeur est Monsieur Jean-Yves SCOAZEC ;

DECIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Yves SCOAZEC, directeur de l'UMS3655, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif
www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision DEC170435DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

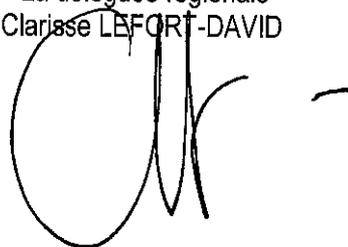
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171219DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal GRISET, directeur de l'UMS3665 intitulée « Institut des sciences de la communication du CNRS (ISCC) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133469DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'UMS3665, intitulée « Institut des sciences de la communication du CNRS (ISCC) », dont le directeur est Monsieur Pascal GRISET ;

DECIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Pascal GRISET, directeur de l'UMS3665, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal GRISET, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe POTIER-THOMAS, ingénieur de recherche 1^{ère} classe, et à Madame Ouafa FAOUZI, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La décision DEC170435DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

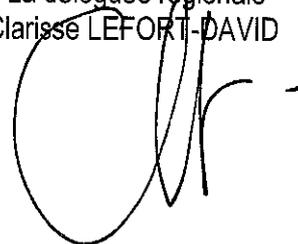
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171220DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marc RENNEVILLE, directeur de l'unité UMS3726 intitulée Centre pour les Humanités numériques et l'Histoire de la Justice, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC152021INSHS du 30 septembre 2015 portant création de l'UMS3726, intitulée « Centre pour les Humanités numériques et l'Histoire de la Justice », dont le directeur est Monsieur Marc RENNEVILLE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc RENNEVILLE, directeur de l'UMS3726, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc RENNEVILLE, délégation de signature est donnée à Madame Sophie VICTORIEN, ingénieure de recherche 2^{ème} classe, à Madame Nadine DARDENNE, ingénieure d'études, et à Madame Souâd REY, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170436DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

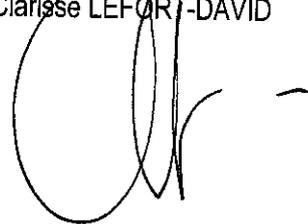
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171224DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Fabrice JEJCIC, directeur de l'UPS2259 intitulée « Cultures, langues, textes », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC161237DGDS du 16 décembre 2016 portant prorogation de l'unité UPS2259, intitulée « Cultures, langues, textes », dont le directeur est Monsieur Fabrice JEJCIC ;

DECIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Fabrice JEJCIC, directeur de l'UPS2259, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice JEJCIC, délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard WEISS, ingénieur d'études 2^{ème} classe, à Madame Elodie CHACON, assistante ingénieure, et à Madame Céline FERLITA, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La décision DEC170269DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171463DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre FRAIGNAUD, directeur de l'UMR8243 intitulée « Institut de recherche en Informatique Fondamentale » (IRIF), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février jusqu'au 31 mars 2017 ;
- Vu** la décision DEC151291DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'UMR8243 intitulée « Institut de recherche en Informatique fondamentale », dont le directeur est Monsieur Pierre FRAIGNAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre FRAIGNAUD, directeur de l'UMR8243, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre FRAIGNIAUD, délégation de signature est donnée à monsieur Thomas EHRHARD, directeur de recherche 1^{ère} classe, à Odile AINARDI, assistante ingénieure, et à Noëlle DELGADO, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160330DR01 du 15 février 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

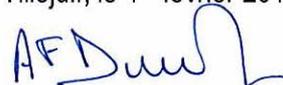
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC171466DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas VAYATIS, directeur de l'UMR8536 intitulée « Centre de mathématiques et de leurs applications » (CMLA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février jusqu'au 31 mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'UMR8536, intitulée « Centre de mathématiques et de leurs applications », dont le directeur est Monsieur Nicolas VAYATIS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas VAYATIS, directeur de l'UMR8536, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas VAYATIS, délégation de signature est donnée à Madame Véronique ALMADOVAR, assistante ingénieure, et Monsieur Florian DE VUYST, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC14852DR03 du 3 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC171704DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité de recherche 8256 intitulée Adaptation Biologique et Vieillessement.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'UMR8256, intitulée Adaptation Biologique et Vieillessement, dont le directeur est Bertrand Friguet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Rachel Sherrard, Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Rachel Sherrard, délégation est donnée à Mme Aurélie Prats, Responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Rachel Sherrard et de Mme Aurélie Prats, délégation est donnée à M. Philippe Leballeur, Responsable adjoint chargé des finances, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à, le

Le directeur d'unité
Bertrand FRIGUET

Décision portant délégation de signature à M. Bruno KARSENTI, directeur de l'unité UMR 8178 intitulée Institut Marcel Mauss, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop délégué(e) déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8178 Institut Marcel Mauss ;

Vu la décision DEC171505INSHS du 12 juin 2017 portant nomination de M. Bruno Karsenti à la fonction de directeur par intérim de l'UMR 8178 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno Karsenti directeur par intérim de l'unité UMR 8178 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 juin 2017



La déléguée régionale
Véronique Debisschop

Décision portant délégation de signature à M. Sophie WAHNICH, directrice de l'unité UMR 8177 intitulée Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (IIAC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC162010INSHS du 28 juillet 2016 portant cessation de fonctions de M. Thierry WENDLING et nomination de Mme Sophie WAHNICH, directrice par intérim et nomination de Mme Evelyne RIBERT et de M. Franck BEUVIER en tant que directeurs adjoints par intérim de l'unité UMR 8177, intitulée Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (IIAC) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie Wahnich directrice de l'unité 8177, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,



La déléguée régionale
Véronique Debisschop

Décision portant délégation de signature à M. Luc BEHAGHEL, directeur de l'unité UMR 8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8545, intitulée « Paris Jourdan Sciences Economiques », dont le directeur est Monsieur Luc BEHAGHEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Luc BEHAGHEL directeur de l'unité 8545, intitulée « Paris Jourdan Sciences Economiques », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,



La déléguée régionale
Véronique Debisschop

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Pierre NADAL directeur de l'unité n°8557 intitulée Centre d'analyses et de mathématiques sociales (CAMS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité n° 8553, intitulée Centre d'analyses et de mathématiques sociales (CAMS), dont le directeur est Jean-Pierre Nadal ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre Nadal directeur de l'unité n° 8557, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre Nadal, directeur de recherche, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine Nadal, Technicienne de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 mai 2017



La déléguée régionale
Véronique Debisschop

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Paul ZUNIGA, directeur de l'unité UMR 8558 intitulée Centre de recherches historiques (CRH) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

Vu la décision n° DEC 161739INSHS du 27 juillet 2016 portant nomination de M. Jean-Paul Zuniga aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 8558 intitulée Centre de recherches historiques (CRH) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Paul Zuniga directeur de l'unité 8558, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,



La déléguée régionale
Véronique Debisschop

Décision portant délégation de signature à Mme. Antonella ROMANO, directrice de l'unité UMR 8560 intitulée Centre Alexandre Koyre (CAK), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8560, intitulée « Centre Alexandre Koyre », dont le directrice est Madame Antonella ROMANO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Antonella ROMANO directrice de l'unité 8560, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,



La déléguée régionale
Véronique Debisschop

Décision portant délégation de signature à Mme Inès ZUPANOV, directrice de l'unité UMR8564 Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud (CEIAS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

Vu la décision DEC140883INSHS du 7 avril 2014 portant cessation de fonctions et nomination de Madame Inès ZUPANOV directrice par intérim de l'unité UMR8564, intitulée « Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du Sud » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Inès Zupanov, directrice de l'unité 8564, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,



La déléguée régionale
Véronique Debisschop

Décision portant délégation de signature à Mme Bénédicte ANDRE, directrice de l'unité UMR 3558 intitulée QUETELET-PROGEDO, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

Vu la décision DEC132833INSHS du 27 novembre 2013, portant nomination de Mme Bénédicte ANDRE aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service UMS3558 intitulée QUETELET-PROGEDO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Bénédicte André, directrice de l'unité 3558, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,



La déléguée régionale
Véronique Debisschop

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie CLAYER, directrice de l'unité UMR 8032 intitulée Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques (CETOBAC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

Vu la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8032, intitulée Etudes turques et ottomanes – centre d'histoire du domaine turc, dont la directrice est Madame Nathalie Clayer ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nathalie Clayer, directrice de l'unité 8032, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,



La déléguée régionale
Véronique Debisschop

Décision portant délégation de signature à M. Olivier REMAUD, directeur de l'unité UMR 8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

Vu la décision DEC131882INSHS du 29 août 2013 portant nomination de M. Olivier REMAUD, directeur de l'unité mixte de recherche 8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier REMAUD, directeur de l'unité 8036, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,



La déléguée régionale
Véronique Debisschop

Décision portant délégation de signature à Mme Alexandra POLY, directrice de l'unité FRE 2009 intitulée Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

Vu la décision DEC161219DGDS du 16 décembre 2016 portant création de la Formation de Recherche en Evolution 2009, intitulée Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS) et nommant Mme Alexandra POLY, directrice ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Alexandra POLY, directrice de l'unité FRE 2009, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,



La déléguée régionale
Véronique Debisschop

Décision portant délégation de signature à M. Rainer Maria KIESOW, directeur de l'unité UMR 8131, intitulée Centre Georg Simmel Recherches franco-allemandes en sciences sociales, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

Vu la Décision DEC152931INSHS portant nomination de M. Rainer Maria Kiesow aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 8131 intitulée Centre Georg Simmel Recherches franco-allemandes en sciences sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Rainer Maria KIESOW, directeur de l'unité UMR 8131, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,



La déléguée régionale
Véronique Debisschop

Décision portant délégation de signature à Mme Dana RAPPOPORT CHABANIER, directrice de l'unité UMR 8170, intitulée Centre Asie du Sud-Est (CASE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

Vu la décision DEC141912INSHS du 25 juillet 2014 portant nomination de Madame Dana RAPPOPORT, directrice par intérim de l'UMR 8170, intitulée « Centre Asie du Sud-Est » (CASE) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Dana RAPPOPORT CHABANIER, directrice de l'unité UMR 8170, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,



La déléguée régionale
Véronique Debisschop

Décision portant délégation de signature à Mme Dominique IOGNAT PRAT, directrice de l'unité UMR 8216, intitulée Centre d'Etudes interdisciplinaires des faits religieux (CESOR) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

Vu la décision DEC150576INSHS du 9 mars 2015 portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°8216 devenant ainsi le Centre d'Etudes en Sciences Sociales du Religieux et nomination de Dominique Iognat Prat aux fonctions de directrice de l'unité par intérim ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Dominique IOGNAT PRAT, directrice de l'unité UMR 8216, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,



La déléguée régionale
Véronique Debisschop

Décision portant délégation de signature à M. Esteban BUCH, directeur de l'unité UMR 8566, intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

Vu la décision DEC111437INSHS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (FRAL) et portant nomination de Monsieur Esteban Buch, directeur ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Esteban BUCH, directeur de l'unité UMR 8566, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,



La déléguée régionale
Véronique Debisschop

Décision portant délégation de signature à Mme Véronique BOYER, directrice de l'unité UMR 8168 intitulée Mondes Américains, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8168, intitulée « Mondes Américains », dont la directrice est Madame Véronique BOYER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Véronique Boyer directrice de l'unité 8168, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,



La déléguée régionale
Véronique Debisschop

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Obringer, directeur de l'unité UMR 8173 intitulée Chine Corée Japon (CCJ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

Vu la décision DEC151575INSHS du 20 juillet 2015 portant cessation de fonctions de Monsieur François GIPOULOUX, directeur, et nomination de Monsieur Frédéric OBRINGER, aux fonctions de directeur de l'unité UMR8173, intitulée « Chine, Corée, Japon (CCJ) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric Obringer directeur de l'unité 8173, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,



La déléguée régionale
Véronique Debisschop

DEC170982DR02

Décision portant délégation de signature à M. Francesco Polci, directeur de l'unité GDR2001 intitulée Intensity Frontier, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 16 juin 2016 nommant Madame Véronique Debisschop, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité GDR2001 intitulée Intensity Frontier dont le directeur est M. Francesco Polci;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Francesco Polci, directeur de l'unité GDR2001, intitulée Intensity Frontier, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Francesco Polci délégation de signature est donnée à Mme Evelyne Mephane, Ingénieur Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 mars 2017

La déléguée régionale

La déléguée régionale pour
la circonscription Paris B



Véronique Debisschop

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Pierre NADAL directeur de l'unité n°8557 intitulée Centre d'analyses et de mathématiques sociales (CAMS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité n° 8553, intitulée Centre d'analyses et de mathématiques sociales (CAMS), dont le directeur est Jean-Pierre Nadal ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre Nadal directeur de l'unité n° 8557, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre Nadal, directeur de recherche, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine Nadal, Technicienne de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 mai 2017



La déléguée régionale
Véronique Debisschop

DEC171751DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Michèle RAYNAUD, directeur de l'unité UMR7642 intitulée Laboratoire des solides irradiés, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7642, intitulée « Laboratoire des solides irradiés » ;

Vu la décision DEC171615INP nommant Madame Michèle RAYNAUD directeur de l'unité à compter du 01/06/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Michèle RAYNAUD, directeur de l'unité UMR7642, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Michèle RAYNAUD, délégation de signature est donnée à Madame Valérie VENIARD-MARTIN, directrice de recherche, et Madame Marylène RACLOT, technicienne classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

Madame Michèle RAYNAUD

Madame Valérie VENIARD-MARTIN

Madame Marylène RACLOT

DEC171754DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7642 intitulée Laboratoire des solides irradiés

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7642, intitulée « Laboratoire des solides irradiés » ;

Vu la décision DEC171615INP nommant Madame Michèle RAYNAUD directeur de l'unité à compter du 01/06/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Valérie VENIARD-MARTIN, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie VENIARD-MARTIN, délégation est donnée à Madame Marylène RACLOT, technicienne classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} juin 2017

Le directeur d'unité
Madame Michèle RAYNAUD

Madame Valérie VENIARD-MARTIN Madame Marylène RACLOT



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC171733DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9188, intitulée « Laboratoire Aimé Cotton » ;

Vu la décision DEC171588INP nommant Monsieur Djamel BENREDJEM directeur de l'unité à compter du 15/05/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Monique GRANON, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15 mai 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Djamel BENREDJEM

Madame Monique GRANON



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC171732DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Djamel BENREDJEM*, directeur de l'unité *UMR9188* intitulée *Laboratoire Aimé Cotton*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9188, intitulée « Laboratoire Aimé Cotton » ;

Vu la décision DEC171588INP nommant Monsieur Djamel BENREDJEM directeur de l'unité à compter du 15/05/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Djamel BENREDJEM, directeur de l'unité UMR9188, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Djamel BENREDJEM, délégation de signature est donnée à Madame Monique GRANON, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15 mai 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

Monsieur Djamel BENREDJEM

Madame Monique GRANON

Décision portant délégation de signature à Mme Rachida Amhidez pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8028, intitulée « Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides » ;

Vu la décision n° DEC171495INSU du 7 juin 2017 nommant M. Jacques Laskar, directeur par intérim de l'unité UMR8028 intitulée « Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Rachida Amhidez, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet à compter du 7 juin 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 juin 2017

Le directeur d'unité
Jacques Laskar

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171566DR05

Décision portant délégation de signature à M. Bernard JOLLANS, directeur par intérim de l'unité MOY1673 intitulée Direction de l'audit interne (DAI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC070091DAJ du 9 juillet 2007 portant création de l'unité MOY1673 intitulée Direction de l'audit interne (DAI), dont le directeur par intérim est M. Bernard JOLLANS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernard JOLLANS, directeur de l'unité MOY1673, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard JOLLANS, délégation de signature est donnée à Mme Pascale BUKHARI, IRHC et Mme Francine BIZOT, IR1, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC141097DR05 du 28 mars 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 12 mai 2017

Le délégué régional
Philippe Cavelier

Décision portant délégation de signature à Mme Pascale BUKHARI et Mme Francine BIZOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1673 intitulée Direction de l'audit interne (DAI)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC070091DAJ du 9 juillet 2007 portant création de l'unité MOY1673 intitulée Direction de l'audit interne (DAI), dont le directeur par intérim est M. Bernard JOLLANS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Pascale BUKHARI, IRHC et Mme Francine BIZOT, IR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 12 mai 2017

Le directeur d'unité
Bernard JOLLANS

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171518DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre REY, directrice de l'unité UMR8138 intitulée Sorbonne-Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (SIRICE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8138 intitulée Sorbonne-Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (SIRICE), dont la directrice est Mme Marie-Pierre REY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre REY, directrice de l'unité UMR8138, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Pierre REY, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine Maras, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 9 mai 2017

Le délégué régional
Philippe Cavelier

Décision portant délégation de signature à M. Christophe PERIGNON, directeur de l'unité UMS2007 intitulée Certificate agency for scientific code and data (CASCaD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMS2007 intitulée Certificate agency for scientific code and data (CASCaD), dont le directeur est M. Christophe PERIGNON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe PERIGNON, directeur de l'unité UMS2007, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe PERIGNON, délégation de signature est donnée à M. Christophe HURLIN, PU2, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 7 mars 2017

Le délégué régional
Philippe Cavelier

Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine Maras pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8138 intitulée Sorbonne-Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (SIRICE)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8138 intitulée Sorbonne-Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (SIRICE), dont la directrice est Mme Marie-Pierre REY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sandrine Maras, TCS à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 mai 2017

La directrice d'unité
Marie-Pierre REY

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171863DR05

Décision portant délégation de signature à M. Jacques Laskar, directeur par intérim de l'unité UMR8028 intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8028, intitulée « Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides » ;

Vu la décision n° DEC171495INSU du 7 juin 2017 nommant M. Jacques Laskar, directeur par intérim de l'unité UMR8028 intitulée « Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques Laskar, directeur par intérim de l'UMR 8028, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques Laskar, délégation de signature est donnée à M. Philippe Robutel, CR1, Florent Deleflie, ASTA et Mme Rachida Amhidez, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC170233DR05 du 24 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet à compter du 7 juin 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 14 juin 2017

Le délégué régional
Philippe Cavalier

Décision portant délégation de signature à Mme Myriam Fadel, Directrice des Affaires Juridiques du CNRS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC152292DAJ du 21 octobre 2015 portant nomination de Mme Myriam Fadel aux fonctions de directrice des affaires juridiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Myriam Fadel**, Directrice des Affaires Juridiques du CNRS, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits du service informatique et liberté à Nancy ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Myriam Fadel, délégation de signature est donnée à **Mme Sylvie Collignon**, assistante juridique du service informatique et libertés à Nancy, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC163134DR06 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 29 mai 2017

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC171787DR07

Décision portant délégation de signature à M. Thomas LEPOUTRE, directeur de l'unité GDR3471 intitulée Mathématiques Appliquées à la MOdélisation du Vivant, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du , approuvant le renouvellement de l'unité GDR3471, intitulée Mathématiques Appliquées à la MOdélisation du Vivant, dont le directeur est M. Thomas LEPOUTRE ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Thomas LEPOUTRE, directeur de l'unité GDR3471, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas LEPOUTRE, délégation de signature est donnée à Madame Christine LE SUEUR, Ingénieure d'études aux fins mentionnées à l'article 1er

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 10 mai 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC171786DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC161929DR07 du 1 août 2016 portant délégation de signature à M. Olivier DRUET, directeur de l'unité GDS3745 intitulée Autour de la diffusion des Maths, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151313DGDS du 18 décembre 2015, portant création de l'unité GDS3745, intitulée Autour de la diffusion des Maths, dont le directeur est M. Olivier DRUET ;

Vu la décision DEC161929DR07 du 1 août 2016 donnant délégation de signature à M. Olivier DRUET, directeur de l'unité GDS3745 intitulée Autour de la diffusion des Maths, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC161929DR07 du 1er Août 2016 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier DRUET, délégation de signature est donnée à Mme Christine LE SUEUR, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 10 mai 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC171785DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC161930DR07 du 1 août 2016 portant délégation de signature à M. Laurent AZEMA, directeur de l'unité GDS2754 intitulée MATHRICE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151313DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité GDS2754, intitulée MATHRICE, dont le directeur est M. Laurent AZEMA ;

Vu la décision DEC161930DR07 du 1 août 2016 donnant délégation de signature à M. Laurent AZEMA, directeur de l'unité GDS2754 intitulée MATHRICE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC161930DR07 du 1er Août 2016 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent AZEMA, délégation de signature est donnée à Mme Christine LE SUEUR, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 10 mai 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC172164DR07

Décision portant délégation de signature à M. Bruno MILLY, directeur de l'unité UMR5283 intitulée CENTRE MAX WEBER, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5283, intitulée CENTRE MAX WEBER, dont le directeur est M. Bruno MILLY ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Bruno MILLY, directeur de l'unité UMR5283, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno MILLY, délégation de signature est donnée à Messieurs Jean-Yves AUTHIER, Bernard LAHIRE et Ahmed Boubeker, Directeurs adjoints, à Madame Emmanuelle SANTELLI, Directrice de Recherche et à Madame Alexia RIVAL, Technicienne de la recherche aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC151961DR07 du 1er août 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er juillet 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC171930DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC160232DR07 du 1 janvier 2016 portant délégation de signature à Mme Laurence TRESSE, directrice de l'unité UMR5574 intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5574, intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon, dont la directrice est Mme Laurence TRESSE ;

Vu la décision DEC160232DR07 du 1 janvier 2016 donnant délégation de signature à Mme Laurence TRESSE, directrice de l'unité UMR5574 intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC160232DR07 du 1er Janvier 2016 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence TRESSE, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine RAMAGE, Ingénieure d'études, et à M. Alban REMILLEUX, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 juin 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC171852DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC160633DR07 du 1 janvier 2016 portant délégation de signature à M. François-Loïc COSSET, directeur de l'unité UMR5308 intitulée CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN INFECTIOLOGIE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290 du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5308, intitulée CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN INFECTIOLOGIE, dont le directeur est M. François-Loïc COSSET ;

Vu la décision DEC160633DR07 du 1 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. François-Loïc COSSET, directeur de l'unité UMR5308 intitulée CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN INFECTIOLOGIE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC160633DR07 du 1er Janvier 2016 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François-Loïc COSSET, délégation de signature est donnée à M. François Vandenesch, Directeur adjoint, à Mme Nathalie Alazard-Dany, Professeur, à Madame Cécile Monnier-Oudin, ingénieure d'études et à Mme Nathalie Jacquet, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er. En cas d'absence ou d'empêchement de M. François-Loïc Cosset, délégation de signature est donnée à M. Charles Auffray, Directeur de recherche, à effet de signer les actes relatifs à son projet de recherche e-TRICKS.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er juin 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC171783DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC161928DR07 du 1 août 2016 portant délégation de signature à Mme Sylvie BENZONI, directrice de l'unité UMR5208 intitulée Institut Camille Jordan, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5208, intitulée Institut Camille Jordan, dont la directrice est Mme Sylvie BENZONI ;

Vu la décision DEC161928DR07 du 1 août 2016 donnant délégation de signature à Mme Sylvie BENZONI, directrice de l'unité UMR5208 intitulée Institut Camille Jordan, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC161928DR07 du 1er Août 2016 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie BENZONI, délégation de signature est donnée à M. Stéphane GAUSSENT, Professeur, et à Madame Christine LE SUEUR, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 10 mai 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC171644DR11

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane GUILLOT, directeur de l'unité UMR5275, intitulée Institut des Sciences de la Terre (ISterre), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5275 intitulée Institut des Sciences de la Terre (ISterre), dont le directeur est M. Stéphane GUILLOT, et MM. Denis JONGMANS, Olivier COUTANT, Philippe LESAGE et Mme Nathalie COTTE, les directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane GUILLOT, directeur de l'unité UMR5275, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane GUILLOT, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie COTTE, IR1 CNRS, directrice adjointe, M. Denis JONGMANS, PUCE UGA, directeur-adjoint, M. Philippe LESAGE, MC U. de Savoie Mont-Blanc, directeur adjoint, Mme Anne PAUL, DR2 CNRS, Mme Maud GALLARDO, IE1C CNRS, responsable administrative, et M. François Xavier MEVEL, AI UGA, responsable financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 20.000 €.

Article 3

La décision n° DEC170766DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171661DR11

Décision portant délégation de signature à M. Lionel BERT-ERBOUL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP), dont le directeur est M. Giovanni LAMANNA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Lionel BERT-ERBOUL IE1C CNRS, responsable administratif du LAPP, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel BERT-ERBOUL, délégation est donnée à Mme Nadine NEYROUD-GIGLEUX, IRHC CNRS, responsable projets et stratégie au LAPP aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel BERT-ERBOUL et de Mme Nadine NEYROUD-GIGLEUX, délégation est donnée à Mme Sylvie ROSIER LEES, DR1 CNRS, responsable RH et services du LAPP aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel BERT-ERBOUL de Mme Nadine NEYROUD-GIGLEUX et de Mme Sylvie ROSIER LEES, délégation est donnée à Mme Edwige TOURNEFIER, DR2 CNRS, responsable enseignement supérieur et scientifique, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le directeur d'unité
M. Giovanni LAMANNA





**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Giovanni LAMANNA

E-mail : giovanni.lamanna@lapp.in2p3.fr, Directeur de l'unité : LAPP

Code Unité : UMR5814.....

Intitulé : Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules

Adresse : 9 chemin de Bellevue – BP 110 – 74941 Annecy-le-Vieux Cedex

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
 - les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 135 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 135 000 € HT)
Responsable de l'unité	LAMANNA Giovanni, DR2 Directeur		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	BERT-ERBOUL Lionel, IE1C Responsable administration et services généraux		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	NEYROUD GIGLEUX Nadine, IRHC Responsable projets et stratégie		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	ROSIER LEES Sylvie, DR1 Responsable RH et services techniques		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	TOURNEFIER Edwige, DR2 Responsable Enseignement Supérieur et scientifique		Oui	Oui	

Date : 05/01/2016

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC170928DR12

Décision portant délégation de signature à M. Romain LACOSTE, directeur par intérim de l'unité UPS846 intitulée Station de Primatologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC122738DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPS 846, intitulée « Station de primatologie », dont le directeur est Jean-louis NAHON ;

Vu la décision DEC170280INSB du 8 mars 2017 portant nomination de Romain LACOSTE, directeur par intérim de l'unité UPS 846, intitulée « Station de primatologie » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Romain LACOSTE, directeur par intérim de l'unité UPS846, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC120234DR12 du 02/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 8 mars 2017

Le délégué régional
Younis HERMES

DEC171564DR12

Décision portant délégation de signature à M. Romain LACOSTE, directeur par intérim de l'unité UPS846 intitulée Station de Primatologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC122738DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPS 846, intitulée « Station de primatologie », dont le directeur est Jean-louis NAHON ;

Vu la décision DEC170280INSB du 8 mars 2017 portant nomination de Romain LACOSTE, directeur par intérim de l'unité UPS 846, intitulée « Station de primatologie » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Romain LACOSTE, directeur par intérim de l'unité UPS846, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Romain LACOSTE**, délégation de signature est donnée à Mme Laura DESMIS, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170928DR12 du 08/03/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 5 mai 2017

Le délégué régional
Younis HERMES

DEC171988DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel MESNARD, directeur de l'unité UMR9004 intitulée Institut de Recherche en Infectiologie de Montpellier (IRIM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016, portant création de l'unité UMR9004 intitulée, *Institut de Recherche en Infectiologie de Montpellier (IRIM)* dont le directeur est M. Jean-Michel MESNARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Michel MESNARD, directeur de l'unité UMR9004, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel MESNARD, délégation de signature est donnée à M. Stephan KOHLER, DR2, à M. Pierre DIAMANTE, IE2, à Mme Martine MICHAUD, AI, à Mme Mama BEN-NOUAR aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170096DR13 du 1^{er} janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC171999DR13

Décision portant délégation de signature à M. Cédric BONNAFE, directeur de l'unité GDR3395 intitulée Théorie de lie Algébrique et Géométrie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142133DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité GDR3395 intitulée *Théorie de Lie Algébrique et Géométrie*, dont le directeur est M. Cédric BONNAFE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Cédric BONNAFE, directeur de l'unité GDR3395, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

La décision n° DEC150111DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC171945DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel MARIN, directeur de l'unité UMR5149 intitulée Institut de Mathématiques et de Modélisation de Montpellier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, portant le renouvellement de l'unité UMR5149 intitulée, *Institut de Mathématiques et de Modélisation de Montpellier* dont le directeur est M. Jean-Michel MARIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Michel MARIN, directeur de l'unité UMR5149, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel MARIN, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie COLLAIN, IE1, et à M. André MAS, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170601DR13 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 26 juin 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC171997DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Nadine LE BRIS, directrice de l'unité UMR8222 intitulée *Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision n° DEC122041INEE du 1^{er} août 2012 portant création de l'unité UMR 8222, intitulée *Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques*, dont la directrice est Mme Nadine LE BRIS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nadine LE BRIS, directrice de l'unité UMR8222, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadine LE BRIS, délégation de signature est donnée à M. Pierre GALAND aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC122631DR13 du 1^{er} août 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC171803DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marie DEVOISSELLE, directeur de l'unité UMR5253 intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux – Institut Charles Gerhardt Montpellier (ICGM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5253 intitulée, *Institut de chimie moléculaire et des matériaux – Institut Charles Gerhardt Montpellier (ICGM)* dont le directeur est M. Jean-Marie DEVOISSELLE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marie DEVOISSELLE, directeur de l'unité UMR5253, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie DEVOISSELLE, délégation de signature est donnée à M. Eric CLOT, Directeur Adjoint, à Mme Déborah JONES, Directrice Adjointe, à M. Jean-Jacques ROBIN, Directeur Adjoint, et à Mme Elodie GAYET, Administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162433DR13 du 1^{er} octobre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} mars 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC171302DR14

Décision portant délégation de signature à M. Etienne Ruellan, directeur de l'unité mixte de recherche n°5563 intitulée Géosciences Environnement Toulouse, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5563, intitulée Géosciences Environnement Toulouse ;

Vu la décision DEC170284INSU du 07 février 2017 portant nomination de M. Etienne Ruellan aux fonctions de directeur par intérim de l'unité susvisée ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Etienne Ruellan, directeur de l'unité mixte de recherche n°5563, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne Ruellan, délégation de signature est donnée à Mme Laurence Marlats, IE, à M. Olivier Vanderhaeghe, Pr, à M. Olivier Ribolzi, DR, et à M. Sylvain Bonvalot, DR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 18 avril 2017

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

DEC171303DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Laurence Marlats, à M. Olivier Vanderhaeghe, à M. Olivier Ribolzi et à M. Sylvain Bonvalot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche n°5563 intitulée Géosciences Environnement Toulouse

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5563, intitulée Géosciences Environnement Toulouse ;

Vu la décision DEC170284INSU du 07 février 2017 portant nomination de M. Etienne Ruellan aux fonctions de directeur par intérim de l'unité susvisée ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laurence Marlats, IE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence Marlats, délégation est donnée à M. Olivier Vanderhaeghe, PR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence Marlats et de M. Olivier Vanderhaeghe, délégation est donnée à M. Olivier Ribolzi, DR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence Marlats, de M. Olivier Vanderhaeghe et de M. Olivier Ribolzi, délégation est donnée à M. Sylvain Bonvalot, DR, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à _____, le _____

Le directeur d'unité

M. Etienne Ruellan

DEC171717DR15

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Philippe Domenger, directeur de l'UMR5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5800, intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI), dont le directeur est Jean-Philippe Domenger ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Philippe Domenger, directeur de l'UMR5800 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe Domenger, directeur, délégation de signature est donnée à M. Mohamed Mosbah, directeur adjoint, Magali Hinnenberger, responsable administratif et financier et Joanna Martz, responsable du pôle financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC163076DR15 du 14 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 28 avril 2017.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 22 mai 2017

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC171806DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Karine Argento pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC171713DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de Mme Karine Argento, aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision n°150194DR15 du 19 janvier 2015 portant nomination de M. Pierre Bertrand-Mapataud aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Aquitaine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Karine Argento, ingénieure de recherche, adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Aquitaine, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine Argento, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Pierre Bertrand-Mapataud, ingénieur de recherche, responsable du service des ressources humaines de la circonscription Aquitaine.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine Argento et de M. Pierre Bertrand-Mapataud, délégation est donnée à Mme Maryse Van Overstraten, ingénieure d'études, responsable du Pôle ressources et affaires générales (PRAG) aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et dans le périmètre des crédits gérés par le PRAG.

Article 4

La décision DEC170697DR15 du 21 février 2017 est abrogée.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1er août 2017 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 12 juin 2017

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC171805DR15

Décision portant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale de la circonscription Aquitaine

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC171713DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de Mme Karine Argento, aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision n°150194DR15 du 19 janvier 2015 portant nomination de M. Pierre Bertrand-Mapataud aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Aquitaine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine, délégation est donnée à Mme Karine Argento, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Bujan et de Mme Karine Argento, délégation est donnée à M. Pierre Bertrand-Mapataud, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Bujan, de Mme Karine Argento et de M. Pierre Bertrand-Mapataud, délégation est donnée à Mme Maryse Van Overstracten, responsable du pôle ressources et affaires générales (PRAG), à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire et dans le périmètre des crédits gérés par le PRAG.

Article 4

La décision DEC170696DR15 du 21 février 2017 est abrogée.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} août 2017 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 12 juin 2017

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC171726DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Julie Zeler pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM), dont le directeur est Ryszard Lobinski;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Julie Zeler, directrice administrative et financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julie Zeler, délégation est donnée à Mme Sophie Puyou-Lascassies, coordinatrice et chargée du pilotage du pôle finances, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julie Zeler et de Mme Sophie Puyou-Lascassies, délégation est donnée à Mme Céline Clouet, assistante de la coordinatrice du pôle finances et gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision prend effet à compter du 15 mai 2017.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 22 mai 2017

Le directeur d'unité
Ryszard Lobinski

DEC171725DR15

Décision portant délégation de signature à M. Mohamed Mosbah pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5800 intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5800, intitulée Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (LaBRI), dont le directeur est Jean-Philippe Domenger ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Mohamed Mosbah, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed Mosbah, délégation est donnée à Mme Magali Hinnenberger, responsable administratif et financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed Mosbah et Mme Magali Hinnenberger, délégation est donnée à Mme Joanna Martz, responsable du pôle financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 24 avril 2017.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 22 mai 2017

Le directeur d'unité
Jean-Philippe Domenger

DEC171719DR15

Décision portant délégation de signature à M. Ryszard Lobinski, directeur de l'UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM), dont le directeur est Ryszard Lobinski ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ryszard Lobinski, directeur de l'UMR5254 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ryszard Lobinski, directeur, délégation de signature est donnée à Mme Julie Zeler, directrice administrative et financière, Mme Sophie Puyou-Lascassies, coordinatrice et chargée du pilotage du pôle finances et Mme Céline Clouet, assistante de la coordinatrice et chargée du pilotage du pôle finances et gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162982DR15 du 14 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 15 mai 2017.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 22 mai 2017

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC171405DR16

Décision portant délégation de signature à M. Gaël SEBALD, directeur de l'unité UMI3757 intitulée « Science & Engineering Lyon – Tohoku Materials & systems under eXtreme conditions (ELyTMaX) » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC170990INSIS du 10 avril 2017 portant nomination de M. Gaël SEBALD aux fonctions de directeur de l'UMI3757, intitulée « Science & Engineering Lyon – Tohoku Materials & systems under eXtreme conditions (ELyTMaX) » à compter du 1^{er} avril 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gaël SEBALD, directeur de l'unité UMI3757, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 avril 2017

La déléguée régionale
Hélène NAFTALSKI-MAURY

DEC171853DR19

Décision portant délégation de signature à Mme Annie-Claude GAUMONT, directrice de l'unité FR3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 18 février 2013 ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité FR3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire, dont la directrice est Mme Annie-Claude GAUMONT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Annie-Claude GAUMONT, directrice de l'unité FR3038, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie-Claude GAUMONT, délégation de signature est donnée à M. Xavier PANNECOUCKE, Professeur et à M. Michel GRISEL, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC132141DR19 du 03 juillet 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 14 juin 2017

Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC171842DR19

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc DANIEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356DAJ du 14 février 2013 nommant M. Vincent GOUJON, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Normandie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marc DANIEL, adjoint du Délégué régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc DANIEL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, Ingénieur d'études, Responsable des Ressources Humaines, dans la limite de ses attributions.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Me Aurélie MENARD, Ingénieur de recherche, Responsable du Service Partenariat et Valorisation, dans la limite de ses attributions.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc DANIEL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Sébastien GRESIK, Ingénieur d'études, Responsable du Service des Pensions et Accidents du Travail, dans la limite de ses attributions.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien GRESIK, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Me Geraldine PHILIPPOT Ingénieur d'études, adjoint au responsable du Service des Pensions et Accidents du Travail, dans la limite de ses attributions.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 13 juin 2017

Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC171854DR19

Décision portant délégation de signature à M. Xavier PANNECOUCKE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité FR3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire, dont la directrice est Mme Annie-Claude GAUMONT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Xavier PANNECOUCKE, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier PANNECOUCKE, délégation est donnée à M. Michel GRISEL, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 14 juin 2017

La directrice d'unité
Annie-Claude GAUMONT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170036INSHS

Décision portant création de la fédération de recherche n°2007 intitulée « Collège international des sciences territoriales »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Création

Une fédération de recherche (FR) intitulée *Collège international des sciences territoriales*, n°2007 est créée à compter du 1^{er} janvier 2017, pour une durée de deux ans, sous réserve de la conclusion de la convention correspondante. Son mandat sera calé avec celui des unités de la vague D de contractualisation (2014-2018).

Les termes de la fédération sont les suivants :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (InSHS)

Délégation : Paris-Villejuif

Directeur : M. Claude GRASLAND, professeur des universités à l'Université Paris Diderot

Directeurs adjoints : Mme Clarisse DIDELON-LOISEAU, professeure des universités à l'Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne, Mme France GUERIN-PACE, directrice de recherche au CNRS et M. Romain LAJARGÉ, professeur à l'ENSA Grenoble.

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : Université Paris-Diderot – Paris 7, Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne, Institut national d'études démographiques, Université Grenoble Alpes, Université de Rouen, Institut de recherche pour le développement, Institut national des langues et civilisations orientales, Université de Tours, Université Lille 3, Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, Université Paris-Ouest Nanterre La Défense, Université Paris 8-Vincennes Saint-Denis, Université de Corse, Université de Poitiers, Institut d'Etudes politiques de Grenoble, Université de Caen Normandie, Université du Havre Normandie et l'Université de Nice Sophia Antipolis.



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Section d'évaluation : 39

Article 2 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC171250INP

Décision portant création de l'unité propre de service UPS2000 intitulée « Centre national de compétences en Nanosciences (C'Nano) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 modifiée relative au fonctionnement des comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu l'avis du directeur de l'institut de physique ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Création

Une unité propre de service (UPS) intitulée « Centre national de compétences en Nanosciences (C'Nano) », n°2000, est créée pour une durée d'un an et neuf mois à compter du 1^{er} avril 2017.

Cette unité est rattachée à :

- Institut : INP
- Délégation : Délégation Paris B
- Sections : 3, 4

Le Centre national de compétences en Nanosciences (C'Nano) a pour mission de formaliser l'existence du réseau C'Nano et pour objectif de capitaliser l'expérience accumulée pour maintenir une dynamique d'animation autour des nanosciences en s'appuyant à la fois sur une structuration régionale et un pilotage national.

Article 2 – Affectation des moyens

Pendant la période mentionnée à l'article 1^{er}, le CNRS attribue des moyens tant en personnel qu'en crédits à l'unité, selon les dispositions prévues par les textes qui le régissent.

Article 3 – Nomination

Madame Corinne CHANEAC, professeur des universités de première classe à l'Université Pierre et Marie Curie, est nommée directrice de l'UPS pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

La directrice de l'unité est destinataire de toutes les notifications de crédits et assure la gestion de l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'unité.

Article 4 – Locaux

L'unité propre de service dispose de locaux à l'UPMC – Université Pierre et Marie Curie – Tour 44-43 – 4ème étage – CC 174 – 4 place Jussieu – 75252 PARIS CEDEX 05.

Article 5 – Santé et sécurité

Le directeur veille au respect des règles de santé et de sécurité en application de la réglementation en vigueur au CNRS.

Article 6 – Conseil de laboratoire

Un conseil de laboratoire est mis en place conformément aux dispositions de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 7 – Comité d'orientation et de surveillance

L'unité propre de service est dotée d'un comité d'orientation et de surveillance selon les dispositions prévues par la décision du 9 février 1990 susvisée.

Article 8 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 mai 2017

Le président
Alain Fuchs

DEC171727INSMI

Décision portant nomination de M. Joël Merker aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS1786 intitulée Bibliothèque Mathématique Jacques Hadamard (UMS1786).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°159-87 du 02 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC1421226DGDS en date 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de service UMS1786 intitulée Bibliothèque Mathématique Jacques Hadamard (UMS1786) et nommant M. Yves Le Jan directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Joël Merker, professeur à l'université Paris-Sud, est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2017 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

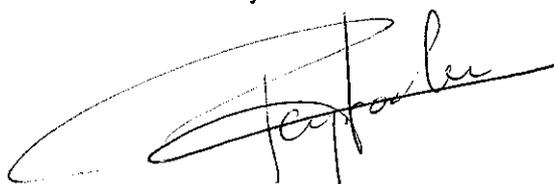
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

19/06/2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC171319INSIS

Décision portant prolongation de la formation de recherche en évolution FRE3723 intitulée « Laboratoire de mécanique de Lille » (LML)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC151663INSIS du 23 septembre 2015 portant création de la formation de recherche en évolution FRE3723 intitulée « Laboratoire de mécanique de Lille » (LML) ;

Vu l'accord des cotutelles;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes;

DECIDE :

Article 1^{er} : Prolongation

Est prolongée, pour une durée de 4 mois à compter du 1^{er} septembre 2017, la formation de recherche en évolution intitulée « Laboratoire de mécanique de Lille (LML) » :

Etablissements cotutelles avec le CNRS : Université Sciences et Technologie Lille, Ecole Centrale de Lille, Arts et Métiers ParisTech.

Institut : INSIS

Délégation : Nord, Pas-de-Calais et Picardie

Sections d'évaluation : 9, 10

Article 2 : Direction

M. Pierre BOULET, professeur des universités de classe exceptionnelle, est maintenu dans ses fonctions de responsable de cette formation de recherche en évolution pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06 juin 2017

Le président
Alain Fuchs

DEC171796DR01

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR7591 intitulée « Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire » (LEM).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC143252DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'UMR7591 intitulée « Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire » (LEM),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR7591 intitulée « Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire ».

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- 1 membre de droit : la directrice de l'unité ;
- 7 membres élus :
 - 5 représentants pour les collèges des chercheurs et enseignants-chercheurs de l'unité (collèges A et B confondus) ;
 - 1 représentant des collèges ITA et BIATTS ;
 - 1 représentant du collège des doctorants ;
- 4 membres nommés.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 8 juin 2017

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'L' and 'D' in a cursive script.

Clarisse LEFORT-DAVID

DEC170179DR01

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8155 intitulée « Centre de recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale » (CRCAO)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151174DAJ du 15 Juillet 2015 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 Décembre 2013 portant création de l'unité UMR8155 intitulée « Centre de recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale» (CRCAO),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée « Centre de recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale » (CRCAO).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 9 membres :

- 2 membres de droit :
 - le directeur de l'unité
 - le directeur adjoint

- 5 membres élus :
 - 3 pour le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs ;
 - 1 pour le collège des Ingénieurs et Techniciens ;
 - 1 pour le collège des doctorants ;

- 2 membres nommés.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris-Villejuif le 19/01/2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional



Patrick MOUNAUD

DEC171900DR01

Décision modificative d'une régie de recettes de l'UMR8210 intitulé Anthropologie et l'histoire des mondes antiques

LE PRESIDENT,

Vu la loi n°63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 modifiée, notamment son article 60 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologie ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190 ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du CNRS ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°DEC150687DR01 du 17 février 2015 portant création de la régie de recettes de l'UMR8210 intitulée « Anthropologie et l'histoire des mondes antiques » dont la régisseuse est Madame Anne COLLINE ;

Vu la décision n°DEC171259DR01 du 4 avril 2017 portant modification d'une régie de recettes de l'UMR8210 intitulée « Anthropologie et l'histoire des mondes antiques » ;

Vu la décision n° DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse DAVID aux fonctions de Déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif ;



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

DECIDE :

Article 1 – Modification

I. Il est institué une régie de recettes auprès de l'Unité Mixte de Recherche 8210 intitulée Anthropologie et l'histoire des mondes antiques à compter du 1^{er} mars 2015.

II. M. Emmanuel PROUST (Attaché d'administration) est nommée régisseur de recettes. En remplacement de Madame Anne COLLINE.

III. M. Yannick RIVALAIN (Gestionnaire) est nommée second régisseur de recettes suppléant.

IV. Le régisseur ou son suppléant est habilité à encaisser les recettes suivantes :

Carte 1€ = 20 photocopies
Carte 5€ = 100 photocopies
Carte 10€ = 200 photocopies

Location scanner = 1€ pour 15mn

Article 2 – Modalités d'encaissement - Inchangé

I. Le régisseur ou son suppléant encaisse les recettes réglées par les redevables par versement en numéraire, par remise de chèques.

II. Le montant maximum de l'encaisse autorisée du régisseur ou de son suppléant est fixé à 300 €.

III. La régie de recettes dispose d'un fonds de caisse permanent dont le montant est fixé à 30 €.

Article 3 – Modalités de versement - Inchangé

I. Les recettes encaissées, appuyées des pièces justificatives sont adressées par le régisseur ou son suppléant, à l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation de Paris Villejuif, au moins une fois par mois ou lorsque le montant de l'encaisse atteint la limite fixée à l'article 2.II de la présente décision.

II. Compte tenu des recettes annuelles prévisionnelles de 1000€, le régisseur est dispensé de cautionnement.

III M. Yannick RIVALAIN, régisseur suppléant n'est pas astreint à fournir un cautionnement

Article 4 – Modalités de remplacement du régisseur par le suppléant - Inchangé

I. Le remplacement du régisseur par le suppléant, qui ne peut excéder trois mois consécutifs, entraîne versement général et arrêt des écritures de la régie.

II. Lorsque le régisseur remet sa caisse les valeurs et les justifications au suppléant, ou inversement, il est établi un procès-verbal de reconnaissance daté et signé contradictoirement dont est aussitôt adressé à l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation Paris-Villejuif

III Lorsque le régisseur ou le suppléant ne peut assister lui-même à la remise de service la prise en charge est faite obligatoirement et le procès-verbal établi en présence

- L'ordonnateur, Déléguee Régionale de la circonscription Paris-Villejuif,
- L'Agent Comptable Secondaire de la Délégation Paris-Villejuif
- Ou de leurs représentants.

Article 5 – Dispositions finales - Inchangé

I. La Déléguée régionale et l'Agent comptable Secondaire de la Délégation Paris-Villejuif sont chargés de l'exécution de la présente décision.

II. Ampliation de cette décision sera adressée à :

- La Directrice de la stratégie financière de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM) ;
- L'Agent Comptable Principal du CNRS, Directeur des comptes et de l'information financière (DCIF)

III. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Vu, l'Agent Comptable Secondaire ,

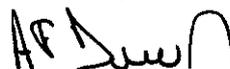


Frédéric CURAUT

Fait à Villejuif, le 16 juin 2017
La Déléguée régionale

Clarisse LEFORT-DAVID

Pour la Déléguée régionale
et par délégation
l'adjointe à la Déléguée régionale



Anne-Françoise DUVAL

DEC172103DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS2841 intitulée CNRS Images.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151334DGDS du 12 juin 2015 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC170692DAJ du 28 avril 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2841 intitulée CNRS Images,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS2841 intitulée CNRS Images.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend l'ensemble des électeurs composant l'assemblée générale de l'unité.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 juin 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC171899DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8580 intitulée Structures, propriétés et modélisation des solides (SPMS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151334DGDS du 12 juin 2015 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8580 intitulée Structures, propriétés et modélisation des solides (SPMS),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8580 intitulée Structures, propriétés et modélisation des solides (SPMS).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus ;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 16 juin 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavelier

Par délégation
L'Adjointe au Délégué régional

Ana Claudia FONSECA BREFE 1



Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

www.cnrs.fr

Le Délégué régional

1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex

T. 01 45 07 52 32
F. 01 45 07 53 35

DEC172107DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS2007 intitulée Certificate agency for scientific code and data (CASCaD).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151334DGDS du 12 juin 2015 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavalier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMS2007 intitulée Certificate agency for scientific code and data (CASCaD)

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS2007 intitulée Certificate agency for scientific code and data (CASCaD).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend l'ensemble des électeurs composant l'assemblée générale de l'unité.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 juin 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC172108DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3599 intitulée Unité support au CONSORTIUM DE VALORISATION THEMATIQUE SHS (CVT SHS).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151334DGDS du 12 juin 2015 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC130548INSHS du 12 mars 2013 portant création l'unité UMS3599 intitulée Unité support au CONSORTIUM DE VALORISATION THEMATIQUE SHS (CVT SHS),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3599 intitulée Unité support au CONSORTIUM DE VALORISATION THEMATIQUE SHS (CVT SHS).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend l'ensemble des électeurs composant l'assemblée générale de l'unité.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 juin 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavelier

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8085 intitulée Professions, Institutions, Temporalités - PRINTEMPS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151334DGDS du 12 juin 2015 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavalier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8085 intitulée Professions, Institutions, Temporalités - PRINTEMPS,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8085.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 9 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- 5 membres élus ;
- 2 membres nommés :

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 15 juin 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC172054DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR3258 intitulée Maison des sciences de l'Homme Paris Nord (MSHPN).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151334DGDS du 12 juin 2015 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavalier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité USR3258 intitulée Maison des sciences de l'Homme Paris Nord (MSHPN),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR3258 intitulée Maison des sciences de l'Homme Paris Nord (MSHPN).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend l'ensemble des électeurs composant l'assemblée générale de l'unité.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 23 juin 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC171766DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6016 intitulée Laboratoire de météorologie physique (LAMP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 modifiée donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6016,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6016.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 7 membres élus :

Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 5 élus

Sous-collège A (PR/DR) : 2

Sous-collège B (MCF/CR) : 2

Sous-collège Doctorants : 1

Collège ITA/BIATSS : 2 élus;

- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 31 mai 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC171728DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7333 intitulée Laboratoire adhésion et inflammation

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7333, intitulée « *laboratoire adhésion et inflammation* », dont le directeur est Pierre BONGRAND ;

Vu la décision DEC162616INP du 10 mars 2017 nommant M. Olivier THEODOLY directeur par intérim de l'UMR7333 à compter du 1^{er} septembre 2016 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Si l'effectif de l'unité venait à dépasser 30 électeurs, le conseil de laboratoire sera composé et désigné selon les dispositions des articles 3 et 4 modifiés de la décision du 28 octobre 1992.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 23 mai 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC172033DR12

Décision portant composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR7303 intitulée Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7303, intitulée « Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée », dont le directeur est Jean-Marie GUILLON ;

Vu la décision DEC121956INSHS du 18 juillet 2012 nommant Mme Maryline CRIVELLO directrice de l'UMR7303 à compter du 1^{er} août 2012 ;

Vu la décision DEC162667INSHS du 11 janvier 2017 nommant M. Xavier DAUMALIN directeur de l'UMR7303 à compter du 01/01/2017 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7303.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe de l'unité ;
- 7 membres élus : 2 pour le collège des ITA-IATOSS, 3 pour le collège des enseignants-chercheurs, 1 pour le collège des chercheurs, 1 pour le collège des doctorants contractuels ;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 22 juin 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC171742INSIS

Décision portant modification de la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de service

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de services et portant notamment renouvellement de l'UMS3360 intitulée « Développement de méthodologies expérimentales pour les métiers du Génie Pétrolier (D-MeX) » ;

Décide :

Art. 1. – A l'article 2 de la décision n° DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de service intitulée « Développement de méthodologies expérimentales pour les métiers du Génie Pétrolier (D-MeX) » sont modifiées ainsi qu'il suit :

La ligne suivante

Intitulé : Développement de méthodologies expérimentales pour les métiers du Génie Pétrolier (D-MeX)

Est remplacée par

Intitulé : Développement de Méthodologies EXpérimentales (DMEX)

Les données relatives à l'UMS3360 deviennent ainsi :

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)
Délégation Aquitaine
UMS n°3360
Intitulé : Développement de Méthodologies EXpérimentales (DMEX)
Directeur : M. Peter MOONEN, professeur
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE
L'ADOUR
Section : 10, 9
Durée : 5 ans

Art. 2. - La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et sera publiée
au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 8 juin 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC171815SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique.

LE PRESIDENT,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 modifié relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 140799DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DECIDE

Article 1er

Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les sections et commissions interdisciplinaires du Comité national mentionnées ci-dessous :

Section 4 : « Atomes et molécules, optique et lasers, plasmas chauds »

1 siège – Collège B2

Section 7 : « Sciences de l'information: signaux, images, langues, automatique, robotique, interactions, systèmes intégrés matériel-logiciel »

1 siège – Collège A2

Section 24 : « Physiologie, vieillissement, tumorigenèse »

1 siège – Collège C

Section 26 : « Cerveau, cognition, comportement »

1 siège – Collège C

Section 30 : « Surface continentale et interfaces »

1 siège – Collège C

Section 37 : « Economie et gestion »

1 siège – Collège C

Section 41 : « Mathématiques et interactions des mathématiques »

1 siège – Collège B1

Commission interdisciplinaire 50 : « Gestion de la recherche »

1 siège – Collège électoral A

Commission interdisciplinaire 51 : « Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques »

3 sièges – Collège électoral B

Commission interdisciplinaire 52 : « Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel »

2 sièges – Collège électoral B

Commission interdisciplinaire 53 : « Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques »

3 sièges – Collège électoral B

Commission interdisciplinaire 54 : « Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant »

3 sièges – Collège électoral B

Article 2

Les sections et les commissions interdisciplinaires concernées éliront un membre pour chaque siège vacant parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Pour le remplacement des membres élus des commissions interdisciplinaires, les candidats doivent appartenir aux instances du Comité national de la recherche scientifique.

Article 3

Les candidatures doivent être établies suivant le formulaire de déclaration de candidatures annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.

Elles doivent obligatoirement parvenir au Secrétariat Général du Comité national, soit par courriel (sgcn.secretariat@cnr.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS), avant le **12 septembre 2017 à 18h00**.

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :
pour les sections : http://www.cnr.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/formcand.htm
pour les commissions interdisciplinaires :
http://www.cnr.fr/comitenational/sieges_vacants/cid/formcand.htm

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 16-JUIN-2017

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Marie-Claude LABASTIE

DEC171079INC

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2017 dans les unités de l'Institut de chimie.

LE DIRECTEUR,

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2017, les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut 2017 sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant de l'Institut de chimie susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou activités au titre de l'année 2017 sont listées dans l'annexe 2.

Article 2

Sont susceptibles d'émarger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités de recherches listées dans l'annexe 2.

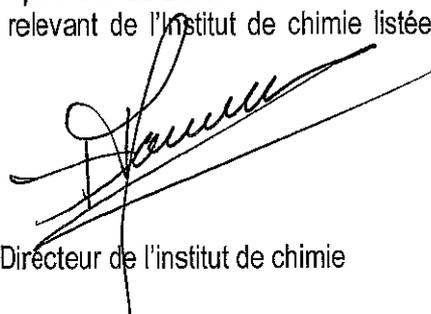
Article 3

La présente décision abroge et remplace, à compter du 1^{er} janvier 2017, la décision n° 162941NC du 13/01/2016 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2016 dans les unités de l'Institut de chimie.

Article 4

La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des unités relevant de l'Institut de chimie listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, le **29 MARS 2017**


Le Directeur de l'Institut de chimie

Dominique MASSIOT



ANNEXE 1 : Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'institut de chimie

Situations d'emplois / Activités	Définitions
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations et de sites	<p style="text-align: center;">Au titre de sujétions particulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions de gardien en dehors des heures normales de service - Agents susceptibles d'intervenir de façon ponctuelle pour le fonctionnement et la sécurité d'installations <p style="text-align: center;">Au titre d'astreintes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents susceptibles d'intervenir pour la sécurité d'installations
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu : Accélérateur Cyclotron, Centre Synchrotron	<p style="text-align: center;">Au titre de sujétions particulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions en dehors des heures normales de service ou en horaires décalés - Agents susceptibles d'intervenir de façon ponctuelle pour le fonctionnement et la sécurité d'installations
Situations administratives particulières : Chargés (ées) d'étude en administration scientifique des instituts scientifiques Personnel gérant des salons, colloques ou conférences	<p style="text-align: center;">Au titre de sujétions particulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions en dehors des heures normales de service
Interventions spécifiques sur animaux	<p style="text-align: center;">Au titre de sujétions particulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions en dehors des heures normales de service

ANNEXE 2 : Unités relevant de l'institut de chimie susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2016

Situations d'emplois / Activités	DR	Unités	Intitulé	Directeur
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations et de sites	14	UPR8241	Laboratoire de Chimie de Coordination (Toulouse)	BOUSSEKSOU Azzedine
	10	UMR7006	Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires (ISIS)(Strasbourg)	SAMORI Paolo
	08	UPR4301	Centre de Biophysique Moléculaire (CBM)	JAKAB TOTH Eva
	07	UMR5280	Institut des Sciences Analytiques (ISA)	SCHILDKNECHT Nathalie
	13	UMR5257	Institut de Chimie Séparative de Marcoule (ICSM)	PELLET-ROSTAING Stéphane
	04	UMR8000	Laboratoire de Chimie Physique (LCP)	MAITRE Philippe
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu : Accélérateur Cyclotron, Centre Synchrotron	19	UMR6014	Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse (COBRA)	PANNECOUCKE Xavier
	02	UMR7614	Laboratoire de Chimie Physique-Matière et Rayonnement (LCPMR)	DUBOIS Alain
	08	UPR3079	CEMHTI	BESSADA Catherine
	04	UMR8182	Institut de Chimie Moléculaire et des Matériaux d'Orsay (ICMMO)	AITKEN David
	04	UMR3685	NIMBE	PALACIN Serge
	04	UMR8000	Laboratoire de Chimie Physique (LCP)	MAITRE Philippe
Situations administratives particulières : Chargés (ées) d'étude en administration scientifique des instituts scientifiques Personnel gérant des salons, colloques ou conférences	16	INS1620	Institut de chimie	MASSIOT Dominique
Interventions spécifiques sur animaux	08	UPR4301	Centre de Biophysique Moléculaire (CBM)	JAKAB TOTH Eva

Décision relative à la vacance de sièges au sein de conseils scientifiques d'instituts du Centre national de la recherche scientifique.

LE PRESIDENT,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment ses articles 28 et 29 ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des conseils scientifiques d'institut ;

Vu, la décision n° 132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme Marie-Claude Labastie aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n°140799DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique

DECIDE

Article 1er

Les sièges suivant sont à pourvoir, pour les conseils scientifiques d'instituts du Centre national de la recherche scientifique mentionnés ci-dessous :

Conseil scientifique d'institut : « Institut national de physique nucléaire et de physique des particules »
1 siège - Collège électoral B1

Conseil scientifique d'institut : « Institut écologie et environnement »
1 siège - Collège électoral C

Conseil scientifique d'institut : « Institut des sciences biologiques »
1 siège - Collège électoral A2

Conseil scientifique d'institut : « Institut des sciences humaines et sociales »
1 siège - Collège électoral B1

Article 2

Les conseils scientifiques d'instituts concernés éliront un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Article 3

Les candidatures doivent être établies suivant le formulaire de déclaration de candidatures annexé à la présente, avec **signature manuscrite**, accompagnées d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.

Elles doivent obligatoirement parvenir au Secrétariat Général du Comité national, soit par courriel (secr-sgcn@cnrs-dir.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS), **avant le 12 septembre 2017 à 18h00.**

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :
http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/csi/formcand.htm.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 28 JUIN 2017

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Marie-Claude LABASTIE

DEC171715DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6273 intitulée Centre Michel de Bouärd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC130357DAJ du 14 février 2013 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUJON, délégué régional pour la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6273 intitulée Centre Michel de Bouärd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales dont la directrice est Mme Christine DELAPLACE ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Centre Michel de Bouärd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 2 directeurs adjoints ;
- 9 membres élus : C ALLINE, G COMBALBERT, B GAUVIN, L JEAN-MARIE, J LE MAHO, M ALLAINGUILLAUME, C DE SERENEVILLE-NIEL, B GUILLOT, F PAQUET ;
- 4 membres nommés : K GERNIGON, G SCHUTZ, A THOMANN, A VERNEY

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 22 mai 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC171716DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité l'UMR6139 intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC130357DAJ du 14 février 2013 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUJON, délégué régional pour la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'UMR6139 intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme dont le directeur est Mr Francesco AMOROSO ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus : V GIRARDIN, J GUASCHI, J POINEAU, E RICARD, N SELOULA, R VERGNIUUX, A FORO, C MARTINEZ.
- 6 membres nommés : P BELLINGERI, V BOSSER, F CHAMROUKHI, P KAMARIAN, B LECLERC, T NGO DAC..

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 22 mai 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC171862DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE2001 intitulée Imagerie et Stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC130357DAJ du 14 février 2013 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUJON, délégué régional pour la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC16129DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité FRE2001 intitulée Imagerie et Stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales dont la directrice est Mme Myriam BERNAUDIN;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE2001.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- la directrice de l'unité ;
- 8 membres élus : N COLLOC'H, F GOURAND, O TOUZANI, A CORROYER-DULMONT, F COUTEAU, F FILLESOYE, M IBAZIZENE, E PERES.
- 6 membres nommés : G LEVALLET, E PETIT, J DELAMARE, J TOUTAIN, C LOSLIER.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 14 juin 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Vincent GOUJON



Décision N°DEC171745DRH

Le Président du Centre National de la Recherche Scientifique

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,
- Vu** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS,
- Vu** le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques,
- Vu** le décret n°84-961 du 25 octobre 1984 modifié relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'état,
- Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,
- Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS,
- Vu** l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des Assistants Ingénieurs, le 25 avril 2017,

Considérant que l'article 29 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 dispose que : « Toute faute commise par un fonctionnaire dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions l'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, des peines prévues par la loi pénale » ;

Considérant que Madame R, Assistant Ingénieur, est affectée en qualité [...];

Considérant que la commission administrative paritaire compétente à l'égard des assistants ingénieurs a été réunie en formation disciplinaire le 25 avril 2017 ; qu'il ressort de son avis et des pièces du dossier non contredites par Madame R, qu'au mois de novembre 2014, Madame R n'a pas participé au rangement des ouvrages et qu'elle a refusé de prendre en charge plusieurs réceptions de prêt entre bibliothèques pendant une période d'absence de sa supérieure hiérarchique ;

Considérant que Madame R s'est opposée à la prise en charge de la gestion du fonds documentaire [...]; en remettant en cause la décision prise le 3 mars 2015 de lui confier la gestion de ce fonds ;

Considérant que la supérieure hiérarchique de Madame R a apporté son témoignage, le 21 octobre 2015, sur l'exécution des tâches confiées à Madame R en précisant qu'il avait été nécessaire d'effectuer à sa place la tenue des fichiers Excels, le catalogage et l'indexation des ouvrages, que Madame R n'effectuait plus de cotation et qu'elle n'avait pas participé au rangement des ouvrages en fin d'année ;

Considérant que Madame R n'a effectué que 27 envois des actes des Rencontres [...]; sur les 41 requis, le 18 novembre 2015, par la directrice [...], et qu'elle n'a pas respecté les consignes données dans la production d'un tableau Excel faisant le bilan général de l'activité du prêt entre bibliothèques, requis également par la directrice [...], le 18 janvier 2016 ;

Considérant que Madame R a fait preuve de négligence dans l'exécution de certaines tâches confiées relevant de sa fiche de poste et correspondant aux fonctions exercées par une assistante de ressources documentaires, voire s'est opposée à effectuer certaines d'entre elles ;

Considérant que malgré l'organisation d'entretiens avec sa hiérarchie, dès le 13 février 2014, Madame R a persisté dans son comportement fautif ;

Considérant que, le 25 janvier 2016, la déléguée régionale [...] s'est déplacée [...] pour rencontrer Madame R et a rapporté le climat conflictuel de cette réunion en insistant sur le comportement inconvenant de Madame Vanesse R ;

Considérant qu'il ressort de plusieurs courriels de Madame R, du 4 décembre 2014, du 19 décembre 2014, du 16 janvier 2015, qu'elle a adopté un ton déplacé et irrespectueux à l'égard de sa hiérarchie ;

Considérant que dans son témoignage du 21 octobre 2015, la supérieure hiérarchique de Madame R a relaté les difficultés relationnelles rencontrées depuis la titularisation de Madame R en expliquant avoir mis fin aux réunions de service en raison du niveau de tension devenu inacceptable ;

Considérant que Madame R a interpellé la Déléguée Régionale de la délégation [...] par un courrier de nature déplacée, le 4 février 2016 ;

Considérant que Madame R a envoyé à deux reprises, le 5 avril 2016, un courriel, notamment à Monsieur Alain Fuchs, Président du CNRS, mettant en cause sa hiérarchie ;

Considérant que Madame R a eu une altercation avec un informaticien et administrateur systèmes et réseaux [...], suite aux interventions qu'il a effectuées sur son poste informatique les 28 et 29 janvier 2016, altercation qu'il a rapporté le 1^{er} février 2016 en expliquant avoir été pris à parti avec véhémence ;

Considérant que le directeur adjoint [...], a témoigné de la conduite irrespectueuse de Madame R (non-respect de la parole de ses collègues et contestation du choix effectué par la direction de nommer sa collègue comme référente du pôle documentaire) lors d'une réunion le 25 janvier 2016 sur le pôle documentaire ;

Considérant que la déléguée régionale a écrit à Madame R, le 24 mai 2016, suite au comportement agressif qu'elle a eu avec l'assistante sociale du personnel de la délégation ;

Considérant que Madame R a ainsi, à plusieurs reprises, manqué de respect envers sa hiérarchie et ses collègues de travail ;

Considérant que la directrice [...] a également relevé que Madame R avait demandé plusieurs fois à quitter son poste plus tôt sans préciser lorsqu'elle compenserait ce temps de travail non effectué, qu'elle a ainsi manqué à ses obligations de respect des règles relatives aux horaires de travail ;

Considérant qu'en commettant les faits susmentionnés, Madame R a gravement manqué à l'obligation de se consacrer à l'exécution des tâches qui lui étaient confiées, que par ailleurs, Madame R a manqué à ses obligations d'obéissance hiérarchique et de respect de sa hiérarchie et de ses collègues, et qu'en adoptant un tel comportement, Madame R a porté atteinte au bon fonctionnement du service ;

Considérant que les éléments précités justifient légalement qu'une sanction disciplinaire soit prononcée à l'égard de Madame R ;

DECIDE

Article un : Un déplacement d'office, sanction du 2^{ème} groupe, est prononcé à l'encontre de Madame R ([...]).

Article deux : La décision portant nouvelle affectation de Madame R sera notifiée dans les plus brefs délais par la délégation régionale [...].

Article trois : La présente décision fera l'objet d'une publication anonymisée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 01/06/2017

Alain FUCHS

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

DEC171809DRH

Décision relative aux taux de promotion de grade des fonctionnaires ingénieurs, techniciens et adjoints techniques du CNRS

Le Président du Centre National de la Recherche Scientifique

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
- Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,
- Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, et notamment son article 241-1-1,
- Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

DECIDE

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 241-1-1 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, le nombre maximum de fonctionnaires appartenant au corps des ingénieurs de recherche du CNRS pouvant être promu au titre de l'année 2018 à l'un des grades d'avancement de ce corps est déterminé par application des taux de promotion suivants :

Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Ingénieurs de recherche hors classe (sélection professionnelle)	Ingénieurs de recherche de 1 ^{ère} classe et de 2 ^{ème} classe	3,0%	56
Ingénieurs de recherche hors classe (au choix)	Ingénieurs de recherche de 1 ^{ère} classe	3,7%	20
Ingénieurs de recherche de 1 ^{ère} classe	Ingénieurs de recherche de 2 ^{ème} classe	15,6%	164

Article 2 : En application des dispositions de l'article 241-1-1 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, le nombre maximum de fonctionnaires appartenant au corps des ingénieurs d'études du CNRS pouvant être promus au titre de l'année 2018 à l'un des grades d'avancement de ce corps est déterminé par application des taux de promotion suivants :

Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Ingénieurs d'études hors classe	Ingénieurs d'études de 1 ^{ère} classe	17,2%	182

Article 3 : En application des dispositions de l'article 241-1-1 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, le nombre maximum de fonctionnaires appartenant au corps des techniciens de la recherche du CNRS pouvant être promus au titre de l'année 2018 à l'un des grades d'avancement de ce corps est déterminé par application des taux de promotion suivants :

Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Techniciens de classe exceptionnelle (sélection professionnelle)	Techniciens de classe supérieure	8,0%	70
Techniciens de classe exceptionnelle (au choix)	Techniciens de classe supérieure	10,5%	89
Techniciens de classe supérieure (sélection professionnelle)	Techniciens de classe normale	8,8%	80
Techniciens de classe supérieure (au choix)	Technicien de classe normale	12,2%	77

Article 4 : En application des dispositions de l'article 241-1-1 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, le nombre maximum de fonctionnaires appartenant au corps des adjoints techniques de la recherche pouvant être promu au titre de l'année 2018 à l'un des grades d'avancement de ce corps est déterminé par application des taux de promotion suivants :

Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Adjoints techniques échelle C3	Adjoints techniques échelle C2	19,0%	19
Adjoints techniques échelle C2	Adjoints techniques échelle C1	25%	1

Article 5 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/06/2017

Alain FUCHS

Le Président du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC171782DRH



Vu, le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

Vu, la demande des intéressés,

Vu, l'avis des organismes d'origine,

DECIDE

ARTICLE I Sont retenus en vue de leur accueil en délégation les enseignants chercheurs dont les noms suivent :

Nom	Prénom
-----	--------

Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

M.	BARBIER	Rémi
M.	BARRAU	Aurélien
M.	BAUDOT	Jérôme
M.	CHABERT	Eric
M.	CHANFRAY	Guy
Mme	COURTOIS	Hélène
M.	DESCHAMPS	Olivier
Mme	DI CIACCIO	Lucia
M.	DORVAUX	Olivier
M.	ESPAGNON	Bruno
M.	FEINSTEIN	Fabrice
M.	GASCON	Jules
Mme	GASCON-SHOTKIN	Suzanne
Mme	GAULARD	Carole
M.	GUILLET	Vincent
M.	HIPPOLYTE	Boris
Mme	JOLLET	Cécile
M.	KATSANEVAS	Stavros
M.	KHAN	Elias

M. LACHAUD
M. LAKTINEH
M. MONTEIL
M. MORETTO
M. NUSS
M. PIGNOL
Mme PORTEBOEUF-HOUSSAIS
M. PUY
M. ROSNET
M. ROUSSEAU
Mme STEER
M. STOCCHI

Institut de chimie

Mme AMMAR
M. ATTIAS
M. BALME
M. BARREAU
M. BERGER
Mme BERTRAND
M. BOGLIOTTI
M. BUGAUT
M. CANEVET
Mme CANILHO
Mme CARLIER-LARREGARAY
Mme CHATAIGNER
M. CHAUME
M. CRAMAIL
M. CUNY
M. DAMBOURNET
M. DAZZI
M. DEMANGE
M. DERREUMAUX
Mme GALLIENNE
M. GEORGELIN
Mme GORDIN
Mme GORGY
M. JOSSE
M. JOUIKOV
M. LECOMMANDOUX
M. MAISONHAUTE
M. MANGIN
M. MARCQ
M. MARQUE
M. MASSELIN
M. MEMBOEUF
M. MICHEL
M. MISKA
M. MONTAIGNE
Mme PAUL-ROTH
M. PETIT-WATELOT
M. POLI
M. RAOUX
M. ROBERT
M. RUBATAT
Mme SCUDERI

Cyril
Imad
Stéphane
Philippe
Eric
Guillaume
Sarah
Denis
Philippe
Marc
Daniele
Achille

Souad
André-Jean
Sébastien
Nicolas
Jan
Hélène
Nicolas
Xavier
David
Nadia
Dany
Isabelle
Gregory
Henri
Jérôme
Damien
Alexandre
Luc
Philippe
Estelle
Thomas
Doïna-Margareta
Karine
Michael
Viatcheslav
Sébastien
Emmanuel
Stéphane
Philippe
Sylvain
Pascal
Antony
Thomas
Patrice
François
Christine
Sébastien
Rinaldo
Matthieu
Jerome
Laurent
Debora

Mme	SERIER-BRAULT	Hélène
Mme	TOUGERTI	Asma
M.	VIGNOLES	Gerard
M.	VILA CUSCO	Neus
M.	WOISEL	Patrice
Mme	ZAKRI	Cecile

Institut écologie et environnement

M.	ALFARO	Matthieu
Mme	ATANASSOVA	Rossitza
Mme	BAUDINO	Sylvie
M.	BAZIN	Eric
M.	BERRY	Vincent
Mme	BOURDEAU-LEPAGE	Lise
M.	CAZELLES	Bernard
M.	CEZILLY	Franck
M.	CHARRIERE	Guillaume
M.	CLAUDE	Julien
Mme	CUVILLIER	Virginie
M.	DANY	Lionel
Mme	DE CAUWER	Isabelle
M.	EDELIN	Eric
M.	GENTZBITTEL	Laurent
M.	GIRAUDOUX	Patrick
Mme	GOUBAULT	Marlène
M.	GUEGUEN	Laurent
Mme	HUA-VAN	Aurélie
M.	INGUIMBERT	Nicolas
M.	KRAFFE DE LAUBAREDE	Edouard
M.	LAZZARI	Claudio
M.	MOREAU	Jérôme
Mme	PALISSE	Marianne
M.	PETILLON	Julien
Mme	ROCHER	Laurence
M.	SICARD	Mathieu
M.	TERRAL	Jean-Frédéric
M.	TISSERENC	Roman
M.	TORTOSA	Pablo
M.	ZUCKER	Arnaud

Institut de physique

Mme	ABADA	Asmaa
M.	ABEL	Mathieu
M.	AGNUS	Guillaume
Mme	ANDREAZZA	Caroline
M.	ANTKOWIAK	Arnaud
M.	ATTANE	Jean-Philippe
M.	BACKOV	Renal
M.	BATROUNI	Ghassan Georges
M.	BECHE	Bruno
Mme	BEN AMAR	Martine
M.	BENDEIF	El-Eulmi
M.	BENREDJEM	Djamel

M.	BICKEL	Thomas
Mme	BOULOUFA-MAAFA	Nadia
M.	BRUNEL	Marc
M.	BURGIN	Julien
M.	CAMY	Patrice
M.	CAPPONI	Sylvain
M.	CHALOPIN	Benoît
Mme	CHILLA	Francesca
M.	CHRAIBI	Hamza
Mme	COHEN	Celine
Mme	COLIN	Claire
M.	COLLET	Eric
M.	COOLEN	Laurent
M.	COULIBALY	Saliya
M.	DEGERT	Jerome
M.	DELAGNES	Jean-Christophe
M.	DELON	Antoine
M.	DEMERY	Vincent
M.	DESRAT	Wilfried
Mme	DIEDERICHS	Carole
Mme	DOUARCHE	Carine
M.	DURRY	Georges
Mme	EMILE	Janine
M.	EVAIN	Clément
M.	FORGET	Sébastien
M.	FRAS	François
M.	GALLAIS	Yann
M.	GANSMULLER	Axel
M.	GATTOBIGIO	Mario
M.	GAUGUET	Alexandre
Mme	HA-THI	Minh-Huong
Mme	HIPPERT	Françoise
M.	HOLDSWORTH	Peter
M.	HOUEL	Julien
M.	HOUMMADA	Khalid
M.	ISSENMANN	Bruno
M.	KLEIN	Holger
M.	LALIOTIS	Athanasios
M.	LAMBERT	Jerome
Mme	LAURENT	Valérie
Mme	LE COEUR	Clémence
M.	LE PICARD	Sebastien
M.	LECHEMINANT	Philippe
M.	LONGCHAMBON	Laurent
M.	LORiot	Vincent
M.	MALLET	François
M.	MEVEL	Eric
M.	MOREAU	Julien
M.	NASCIMBENE	Sylvain
Mme	OPAGISTE	Christine
M.	ORSO	Giuliano
M.	PAVLOFF	Nicolas
M.	PEDRI	Paolo
M.	PEREZ	Alejandro
Mme	PETKOVIC	Aleksandra
Mme	PETRINI	Michela

Mme	PETTINARI-STURMEL	Florence
M.	RANDOUX	Stéphane
M.	RAPENNE	Gwénaël
M.	RAY	Cédric
M.	RIVASSEAU	Vincent
M.	RODNEY	David
M.	ROUX	Guillaume
M.	SAITTA	Antonino Marco
Mme	SALENCON	Evelyne
Mme	SALONEN	Anniina
M.	SANGLEBOEUF	Jean-Christophe
M.	SAN-MIGUEL	Alfonso
M.	SCHMOOL	David
M.	SOORKIA	Satchin
Mme	STENGER	Ingrid
M.	TAKI	Abdelmajid
M.	TAMARAT	Philippe
M.	TEXIER	Christophe
M.	THOMAS	Olivier
Mme	TISSONI	Giovanna
M.	TRAMBLY DE LAISSARDIERE	Guy
M.	TREUSSART	François
M.	TRIZAC	Emmanuel
M.	TYUTEREV	Vladimir
M.	VANEL	Loic
Mme	VIGNOLO	Patrizia
M.	VILLAIN-GUILLOT	Simon
M.	VIOT	Pascal
Mme	VOLIOTIS	Valia Vassiliki
M.	WANDERSMAN	Elie
M.	WINKELMANN	Clemens
M.	WURGER	Alois
Mme	ZAPOLSKY	Hélène
M.	ZISKIND	Michael

Institut des sciences de l'information et de leurs interactions

Mme	ADDIS	Bernadetta
M.	ARNALDI	Bruno
M.	AVOINE	Gildas
Mme	BECERRA	Leonor
Mme	BENOIT	Anne
M.	BLAIN	Grégory
M.	BONNIFAIT	Philippe
Mme	BRUT	Marie
Mme	BUHRY	Laure
Mme	CAPPONI	Cécile
M.	CARTON	Olivier
M.	CHARBIT	Pierre
M.	CHEN	Liming
M.	COLOT	Olivier
M.	COULET	Adrien
M.	DAVID	Julien
M.	DAVID	Sinnou
M.	DI MARTINO	Joseph
M.	DOMENGER	Jean-Philippe

Mme	DURAND	Irene
M.	DURAND-LOSE	Jérôme
M.	FAVRE	Benoît
M.	FESQUET	Laurent
M.	FORTIN	Pierre
M.	FURINI	Fabio
M.	GASTIN	Paul
Mme	GHEERBRANT	Amelie
M.	GINHAC	Dominique
M.	GRAPPE	Roland
Mme	GUERIN LASSOUS	Isabelle
Mme	GUIN	Nathalie
M.	HACID	Mohand-Said
Mme	HASSAS	Salima
M.	HILAIRE	Thibault
M.	ICHALAL	Dalil
M.	JAILLET	Fabrice
M.	JARD	Claude
M.	JESSEL	Jean-Pierre
M.	JEZEQUEL	Jean-Marc
M.	JURIE	Frédéric
M.	KADRI	Hachem
Mme	LEVE	Florence
M.	LOUVET	Nicolas
Mme	MAESTRUTTI	Marina
M.	MANOUSSAKIS	Ioannis
Mme	MARANINCHI	Florence
Mme	MARINICA	Claudia
M.	MESTE	Olivier
M.	NATALIZIO	Enrico
M.	NGUYEN	Kim Thang
M.	NICAUD	Cyril
M.	NOZICK	Vincent
M.	OUARTI	Nizar
M.	OULADSINE	Mustapha
M.	PALLEZ	Denis
M.	PARMENTIER	Yannick
M.	PICARD	David
M.	POIGNET	Philippe
M.	QUOY	Mathias
M.	RIBA	Colin
M.	RIBAC	François
M.	RIVEILL	Michel
Mme	RONCANCIO	Claudia
M.	SALANNE	Mathieu
M.	SCHWARZENTRUBER	François
M.	SOKOLOV	Dmitry
M.	STROZECKI	Yann
M.	T'KINDT	Vincent
M.	VASSEUR	Pascal
M.	WATIER	Bruno
M.	ZIADI	Tewfik
Mme	ZWOLINSKI	Peggy

Institut des sciences biologiques

Mme	BARNAY-VERDIER	Stéphanie
Mme	BRASSET	Emilie
Mme	BRONCHAIN	Odile
Mme	BRUGNA-CHIATA	Myriam
M.	CADORET	Jean-Charles
M.	CHARLIER	Benjamin
M.	CIANDRINI	Luca
Mme	COLE	Pascale
M.	DALLA BELLA	Simone
Mme	DAUMAS	Stéphanie
Mme	DAVOUST NATAF	Nathalie
Mme	DE CIAN	Marie-Cécile
Mme	DIDIER	Anne
M.	ELATI	Mohamed
M.	FLAGIELLO	Domenico
M.	FLEURY	Fabrice
Mme	FOMBONNE (ÉPSE ROUMEJON)	Joanna
M.	FRANCONI	Jean-Michel
Mme	GARCIA	Mathilde
Mme	GERMAIN	Veronique
M.	GILLET	Reynald
Mme	IMBERT	Isabelle
Mme	JAUBERT	Marianne
Mme	LAFONTAINE	Ingrid
M.	LAMARTINE	Jerome
M.	MORETTO	Pierre-Gabriel
Mme	PEBAY PEYROULA	Eva
M.	PHAN	Gilles
M.	POPGEORGIEV	Nikolay
Mme	RENARD	Emmanuelle
M.	ROUHIER	Nicolas
M.	WANAVERBECQ	Nicolas

Institut des sciences humaines et sociales

Mme	AGUSTA-BOULAROT	Sandrine
Mme	ALLES	Delphine
Mme	AMILHAT SZARY	Anne-Laure
M.	AMSILI	Pascal
Mme	ARBORIO	Anne-Marie
Mme	AUDIDIÈRE	Sophie
Mme	AURIGNY	Hélène
Mme	BARREY	Sandrine
M.	BARROCA	Bruno
Mme	BARTHELEMY	Fabienne
M.	BARTOLI	Jean-Pierre
M.	BAUDRY	Robinson
M.	BEAUCHEZ	Jerome
Mme	BECKER	Maja
Mme	BENARROSH	Yolande
M.	BERMON	Emmanuel
M.	BERROU	Jean-Philippe
Mme	BERRY-CHIKHAOUI	Isabelle
Mme	BETHOUX	Elodie

M.	BISIERE	Christophe
M.	BLANC	Alain
M.	BOILLEY	Pierre
M.	BOISSERIE	Etienne
M.	BONAMY	Robert
Mme	BOTEA	Bianca Elena
Mme	BOUISSET	Christine
Mme	BOULU-RESHEF	Beatrice
Mme	BOWIE	Karen
Mme	BULLE	Sylvaine
Mme	BUSCATTO	Marie
Mme	BUYCK	Jennifer
Mme	CALDEIRA	Emilie
M.	CANDAU	Joel
M.	CAPDETREY	Laurent
M.	CARRAZ	Damien
M.	CARRE	Guillaume
Mme	CARRIOU	Claire
Mme	CASTAGNEZ	Noelline
Mme	CHENETIER-ALEV	Marion
Mme	CLAVANDIER	Gaelle
M.	COELLO	Yann
Mme	COLLIGNON	Béatrice
M.	COUSSEAU	Vincent
M.	COUVENHES	Jean-Christophe
Mme	CUNY	Cécile
Mme	DAVION	Isabelle
Mme	DE BOVIS	Camille
Mme	DE CREMOUX	Anne
Mme	DE MERSAN	Alexandra
M.	DE PERETTI	Christian
M.	DEJENNE	Nicolas
M.	DEMANGE	Dominique
Mme	D'HALLUIN	Estelle
Mme	DOMENACH	Elise
M.	DROUHIN	Nicolas
Mme	DUBOS-PAILLARD	Edwige
M.	DUCANGE	Jean-Numa
Mme	DURROUX	Laurence
M.	EDWARDS	Paul
M.	ELOIRE	Fabien
Mme	FADAIRO	Muriel
M.	FERRAND	Jérôme
M.	FOLIARD	Daniel
Mme	FORMIS	Barbara
M.	GABILLIET	Jean-Paul
Mme	GAGET	Hélène
Mme	GAILLARD	Isabelle
Mme	GAUTHIER	Claudine
M.	GEAY	Bertrand
Mme	GENEL	Katia
M.	GIRAUD	Paul-Henri
Mme	GIREL	Sylvia
M.	GORGUES	Alexis
Mme	GRESSE	Carole
Mme	GROSBON	Sophie

Mme	GUELLEC	Laurence
Mme	GUERARD DE LATOUR	Sophie
Mme	HA VAN ÉPOUSE GLEESON	Ha hong van (Véronique)
Mme	HARDOUIN	Magali
Mme	HOBSON FAURE	Laura
Mme	HUDELET	Ariane
Mme	JOUANNEAU	Solenne
M.	JOUBERT-LAURENCIN	Hervé
M.	KACIAF	Nicolas
M.	KAHANE	Sylvain
Mme	KROHMER	Cathy
M.	LARRIVEE	Pierre
M.	LE GAC	David
Mme	LE JALLE	Eléonore
Mme	LEGRAND	Raphaëlle
M.	L'HARIDON	Olivier
Mme	MAAFI	Hela
M.	MAGRO	Agostino
M.	MALANDAIN	Gilles
Mme	MALINOVICH	Nadia
Mme	MARIN	Brigitte
Mme	MASSOL	Chantal
Mme	MATHIEU	Séverine
Mme	MAURINES	Beatrice
Mme	MERKER	Anne
Mme	MESKILL	Lynn
M.	MESSAOUDI	Alain
Mme	MICHEL	Aurelia
M.	MICHEL	Johann
Mme	MOISAND	Jeanne
M.	MONTEIX	Nicolas
Mme	MULOT	Stephanie
Mme	NUROCK	Vanessa
Mme	OLIEL-GRAUSZ	Evelyne
M.	PALSKY	Gilles
M.	PAN	Victor
Mme	PANZERA	Cristina
Mme	PATY	Sonia
Mme	PELLOIS	Anne
Mme	PENALVA	Elise
M.	PEREIRA	Victor
Mme	PERRIN-JOLY	Constance
M.	PETROWISTE	Judicael
Mme	PITTIA	Sylvie
Mme	PONCET	Sandra
M.	POSTEL	Lilian
M.	POULLAOUEC	Tristan
M.	PRETOU	Pierre
M.	PRUNETTI	Dominique
M.	PY	Jacques
Mme	QUATTROCELLI	Luana
Mme	RIGONI	Isabelle
Mme	ROBIN	Isabelle
M.	ROSSIGNOL	Benoit
Mme	ROUCHON	Veronique Nancy
M.	ROULIN	Jean-Marie

Mme	ROUSSEL	Violaine
Mme	SEDEL	Julie
M.	SEVERAC	Pascal
M.	SILVA ALVAREZ	Francisco José
M.	SIMULA	Laurent
M.	STENGER	Gerhardt
M.	TABOURIER	Lionel
Mme	TALLET	Gaëlle
M.	TARROUX	Benoit
M.	TASSIN	Etienne
M.	TETTAMANZI	Régis
Mme	THOMAS	Marion
Mme	TILLARD	Bernadette
M.	TINLAND	Olivier
M.	TOUBAL	Farid
M.	TROUVE	Matthieu
Mme	UTARD	Juliette
M.	VERHEYDE	Philippe
M.	VERONESE	Julien
M.	VINCIGUERRA	Lorenzo
Mme	VIVANT	Elsa
Mme	WHYTE-COLLET	Shona
Mme	ZAKHAROVA	Larissa

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

M.	ADEL	Mouloud
M.	AIT-MOKHTAR	Abdelkarim
M.	ARQUIS	Eric
M.	AUDOIN	Bertrand
M.	AYELA	Frédéric
M.	BAILLARGEAT	Dominique
Mme	BARDET	Sandrine
M.	BECHOU	Laurent
M.	BEGOU	Thomas
M.	BENKEMOUN	Nathan
M.	BESNARD	Pascal
M.	BIGERELLE	Maxence
M.	BOSSUET	Lilian
M.	CALLAN-JONES	Andrew
M.	CARN	Florent
M.	CAVILLE	Jean-Yves
M.	CERUTTI	Laurent
M.	CHABANAS	Matthieu
M.	CHAUMET	Patrick
M.	CHEMISKY	Yves
M.	COLIN	Jérôme
M.	COQUET	Philippe
M.	COTE	Renaud
M.	COUPEAU	Christophe
M.	COUSINEAU	Marc
M.	DAVID	Laurent
M.	DE MATHELIN DE PAPIGNY	Michel
M.	DELINCHANT	Benoît
M.	DENOUAL	Matthieu
M.	DESCHAMPS	Julien

M.	DEVAL	Yann
M.	DIAHAM	Sombel
M.	DUDLEY	John
M.	DUMONT	Eric
Mme	ELIAS	Florence
M.	FAURIE	Damien
M.	FAVERGEON	Jerome
M.	FERRASSE	Jean-Henry
M.	FOREST	François
Mme	FRINDEL	Carole
M.	GAO	Fei
Mme	GARRELIE	Florence
M.	HISSEL	Daniel
Mme	HO BA THO	Marie-Christine
M.	HOGGAN	Philip
M.	IBASETA	Nelson
M.	JUNCA	Stéphane
M.	LARGER	Laurent
M.	LE BEUX	Sebastien
M.	LEGROS	Guillaume
M.	LIBERGE	Erwan
M.	LUCAS	Bruno
M.	MAITREJEAN	Guillaume
Mme	MALOUFI	Nabila
M.	MARY	Nicolas
M.	MINEA	Tiberiu
M.	MOREL	Pierre
Mme	NGUYEN	Vu hieu
M.	PENNEC	Yan
M.	PERROT	Camille
M.	QUEYREAU	Sylvain
M.	RABAUD	Marc
M.	ROBIN	Vincent
Mme	ROUBIN	Pascale
M.	SALLES	Vincent
M.	SARRY	Frédéric
M.	SAULEAU	Ronan
M.	SEBALD	Gael
M.	SIMONOT	Lionel
M.	SOLTANI	Ali
Mme	SZUNERITS	Sabine
M.	TANGUY	Sébastien
M.	TORRES	Jérémie

Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

M.	AMMAR KHODJA	Farid
Mme	ARMANA	Cécile
M.	ARNOUX	Pierre
M.	AUBRUN	Guillaume
M.	AUDOUX	Benjamin
M.	BABADJIAN	Jean-François
M.	BABENKO	Ivan
Mme	BACHOC	Christine
Mme	BAGLAND	Véronique
M.	BALACHEFF	Florent

M.	BARBU	Vlad Stefan
M.	BARILARI	Davide
M.	BARTHE	Franck
M.	BEDARIDE	Nicolas
M.	BELLET	Jean-Baptiste
M.	BEN YAACOV	Itaï
M.	BERCU	Bernard
M.	BERGERON	Nicolas
Mme	BIERME	Hermine
Mme	BOISTARD	Hélène
M.	BONNEFONT	Michel
M.	BORNE	Niels
M.	BOSTAN	Mihai
M.	BOUAZIZ	Olivier
M.	BRIEUSSEL	Jérémie
Mme	BROFFERIO	Sara
M.	BRUGUIERES	Alain
M.	BRUNEAU	Laurent
Mme	BRUNEL-PICCININI	Elodie
M.	BUGEAUD	Yann
M.	CAO	Junyan
M.	CAPUTO	Jean-guy
Mme	CASTELL	Fabienne
Mme	CHAINAIS-HILLAIRET	Claire
M.	CHAMBERT-LOIR	Antoine
M.	CHAPUT	Pierre-Emmanuel
M.	CHiodo	Alessandro
M.	CIBILS	Claude
M.	COORNAERT	Michel
M.	COTTET	Georges-Henri
M.	COULANGEON	Renaud
M.	COUSTY	Jean
M.	COUVEIGNES	Jean-Marc
Mme	DAL'BO	Françoise
M.	D'ANGELO	Yves
M.	DE CLERCQ	Charles
Mme	DE COSTER	Colette
M.	DELAY	Erwann
Mme	DONATI-MARTIN	Catherine
M.	DOS SANTOS	Mickaël
M.	DRUILHET	Pierre
M.	DUPONT	Clément
M.	DUPONT	Christophe
M.	DUQUESNE	Sylvain
M.	DURIEU	Olivier
M.	EL ABDALAOUI	El Houcein
M.	EL MACHKOURI	Mohamed
M.	ELIE	Romuald
M.	ESSYDIEUX	Philippe
M.	FANG	Shizan
M.	FARINA	Alberto
M.	FASEL	Jean
M.	FAUVET	Frédéric
M.	FISCHLER	Stéphane
Mme	FOUGERES	Anne-laure
M.	FRADELIZI	Matthieu

M.	FRESSE	Benoît
M.	FRIKHA	Noufel
M.	GAUDRON	Eric
M.	GERARD	Christian
Mme	GEY	Servane
Mme	GHEZZI	Roberta
M.	GICQUAUD	Romain
M.	GILLIBERT	Jean
M.	GINOT	Grégory
Mme	GIRARDIN	Valérie
M.	GLAUNES	Alexis
M.	GOLENIA	Sylvain
M.	GORDON	Sidarta
M.	GUEDON	Olivier
Mme	GUEUDIN	Aurelie
M.	GUILHOT	Jérémie
M.	GUILLIN	Arnaud
M.	HAETTEL	Thomas
M.	HELEIN	Frederic
M.	HENROT	Antoine
Mme	HERBIN	Raphaèle
M.	HUBERT	Pascal
M.	HUVENEERS	François
M.	ITENBERG	Ilia
M.	JOLY	Romain
M.	JUILLET	Nicolas
M.	LALOE	Thomas
M.	LAMBOLEY	Jimmy
M.	LAMY	Stéphane
M.	LATOUCHE	Pierre
M.	LE GOUIC	Thibaut
M.	LE NY	Arnaud
M.	LE ROUX	Frédéric
M.	LECLERCQ	Rémi
M.	LECOUVEY	Cédric
M.	LECUREUX	Jean
M.	LELIEVRE	Samuel
M.	LESCURE	Jean-Marie
M.	LETELLIER	Emmanuel
M.	LOUNICI	Karim
M.	MACULAN	Marco
M.	MAGAL	Pierre
M.	MAILLARD	Pascal
Mme	MALOT	Christine
M.	MANTILE	Andrea
M.	MARCHE	Fabien
M.	MARCHESE	Luca
Mme	MARCOVICI	Irene
M.	MARIN	Ivan
M.	MASNOU	Simon
M.	MAUBON	Julien
M.	MEIGNEN	Sylvain
M.	MELLERAY	Julien
M.	MERCAT	Paul
Mme	MERCIER	Sophie
M.	MEREL	Loic

M.	MERLET	Benoît
M.	MILITON	Emmanuel
M.	MINGUEZ	Alberto
M.	MIRONESCU	Petru
Mme	MIRONESCU	Elisabeth
M.	MOHSEN	Jean-Paul
M.	MOONENS	Laurent
M.	MORRA	Stefano
Mme	MOUGEOT	Mathilde
M.	MUNCH	Arnaud
M.	NEKOVAR	Jan
M.	NICOLAS	Jean-Philippe
M.	NICOLE	Marc-Hubert
M.	NICOLEAU	François
M.	NISTOR	Victor
M.	OUDET	Edouard
M.	PANASENKO	Grigory
Mme	PAOLUZZI	Luisa
M.	PARENT	Pierre
M.	PARIS	Luis
M.	PAULY	Christian
M.	PELLEGRINI	Clément
M.	PETRELIS	Nicolas
M.	PEVZNER	Michael
M.	PLAMONDON	Pierre-Guy
M.	POPOFF	Nicolas
M.	POSSAMAI	Dylan
M.	POTYAGAILO	Leonid
M.	POULAIN D'ANDECY	Loïc
M.	PRUD'HOMME	Christophe
M.	PULITA	Andrea
Mme	REBOLLEDO	Marusia
M.	REGNIER	Laurent
M.	RIVIERE	Gabriel
M.	ROBERTO	Cyril
M.	ROLLIN	Yann
M.	ROYER	Emmanuel
Mme	RUETTE	Sylvie
M.	RUGGIERO	Matteo
M.	RYDER	Robin
Mme	SCHAPIRA	Barbara
M.	SEBAG	Julien
M.	SEURET	Stéphane
M.	SIIMENHAUS	François
M.	SOUPLET	Philippe
M.	STAUFFER	Gautier
Mme	TANCOGNE	Sandra
M.	TIPLER	Carl
Mme	TONON	Daniela
M.	TOUZET	Frederic
Mme	VARAGNOLO	Michela
M.	VERONELLI	Giona
M.	WAGNER	Franck Olaf
Mme	WATBLED	Frédérique
M.	WIEST	Bertold
M.	WOLF	Maxime

M. WROCHNA Michal
M. ZEMOR Gilles

Institut national des sciences de l'Univers

Mme BENISTY Myriam
M. BERNET Matthias
M. BEZOS Antoine
M. BORDE Pascal
Mme BOTTINELLI Sandrine
Mme BOULIGAND Claire
Mme BROGNIEZ Hélène
M. CHAMPOLLION Cédric
M. DELANOE Julien
M. FAUVEL Mathieu
M. FOUCHET Thierry
M. GAC Nicolas
M. GASTINEAU Guillaume
M. GEIGER Remi
M. GUERIN Charles-Antoine
Mme HURET Nathalie
M. JOSSELIN Eric
M. JOURDAN Olivier
M. KRETZSCHMAR Matthieu
M. LEPOT Kevin
M. MADELEINE Jean-Baptiste
Mme MALLET Cécile
Mme MELCHIOR Anne-laure
Mme PONS-BRANCHU Edwige
Mme ROBBE-DUBOIS Sylvie
M. ROLLAND Yann
M. SAUVAGE Bastien
Mme VALLET-COULOMB Christine

Présidence du CNRS

Mme JULLIARD Virginie

ARTICLE II Les modalités d'accueil en délégation sont décidées par le Président.
Les conventions d'accueil en délégation mentionnées à l'article 14 du décret du 6 juin
1984 susvisé sont établies conformément aux dispositions indiquées sur le tableau en annexe.

ARTICLE III L'affectation dans les unités comportant une zone à régime restrictif est décidée sous
réserve de l'obtention du visa du haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère de l'enseignement
supérieur et de la recherche.

ARTICLE IV La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la
recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13/06/2017

Alain FUCHS

